

## AUJOURD'HUI

### Éditorial

À la fin du jour, trêve de balivernes et autres tromperies ! Le premier ministre de l'Ontario invite les provinces récalcitrantes à ratifier les accords de Meech au nom de l'intelligence et du sens des responsabilités, écrit Paul-André Comeau.

Page A - 6

### Idées

Un spécialiste des relations de travail s'interroge sur le rôle et les fonctions de la convention collective de demain. Page A - 7



Georges-Hébert Germain

### L'ombre de Lafleur

Le lancement de *L'ombre et la lumière*, la biographie de Guy Lafleur écrite par Georges-Hébert Germain, a créé cette semaine une secousse rarement égalée au Québec. Guy Ferland a rencontré le biographe et le sujet, Georges-Hébert Germain et Guy Lafleur. Page D - 1.

### Délire Dali

Montres molles, girafes en flammes et Vénus à tiroirs : Dali n'est pas seulement un virtuose de l'illustration de fantasmes. Cent-trente-cinq de ses toiles sont exposées au Musée des beaux-arts de Montréal. Claire Gravel nous en parle. Page C - 1

### Pascau à CKVL

L'animateur d'affaires publiques Pierre Pascau quitte la station CKAC et le réseau Télémedia pour CKVL, une rivale de la bande AM. M. Pascau fera l'émission matinale quotidienne, entre 6 h et 9 h, à compter du mois de juin. Page A - 3

### Pierre Pagé chez les Nordiques

Il incombera à Pierre Pagé, un Québécois âgé de 42 ans, de relancer les Nordiques vers les sommets de la LNH. L'annonce de son embauche comme directeur général a été faite, hier après-midi, par le président et co-propriétaire de l'équipe, Me Marcel Aubut. Page B - 10

### Le PQ jubile

Le Parti québécois se réjouit du sondage Sorécom qui lui accorde 44 % des intentions de vote des Québécois, soit 3 % de plus que les libéraux. Le premier ministre Bourassa conteste la validité du sondage. Page A - 2

### Avocats en grève

L'ensemble des avocats criminalistes et des avocats de la Chambre de la Jeunesse de Montréal seront en grève générale à partir de lundi, pour protester contre le gel des honoraires versés par le gouvernement du Québec pour payer les causes d'aide juridique. Page A - 3

## Le PQ courtise des députés conservateurs

### Landry confirme que son parti veut former une aile souverainiste à Ottawa

Pierre O'Neill

DES TRACTATIONS secrètes entre des dirigeants du Parti québécois et l'aile nationaliste du caucus conservateur du Québec à Ottawa se poursuivent depuis des mois, afin d'en venir à la formation d'un groupe de députés souverainistes à la Chambre des communes.

« On se parle dans le plus grand respect et on leur dit ce qu'on pense qu'ils pourraient faire d'utile pour le

Québec et le Canada », a révélé hier le vice-président du PQ, Bernard Landry, au cours d'une entrevue au DEVOIR.

Ces pourparlers informels qui prennent le plus souvent la forme de petits déjeuners, tantôt à Montréal, tantôt à Ottawa ou dans un comté, visent à convaincre les députés conservateurs que le rejet de l'entente du lac Meech par le Canada anglais incite à l'abandon de leur carrière politique, de rester pour faire la promotion de la souveraineté au sein même du sanctuaire du fédéralisme

canadien.

« Ce que je souhaiterais, précise Bernard Landry, c'est qu'au lieu de quitter Ottawa, ils y restent jusqu'à la fin de leur mandat, en formant un courant partisan distinct du Parti conservateur tout en le soutenant, un courant souverainiste qui s'efforcerait d'illustrer que la souveraineté est la meilleure solution pour le Québec et pour le Canada ».

De ces rencontres que lui et d'autres personnalités du PQ ont eu ces derniers mois, M. Landry conserve l'impression et la conviction qu'elles

ont suscité un vif intérêt auprès des députés conservateurs. « Comme hypothèse de discussions, l'accueil a été favorable. Pour la suite, c'est en leur âme et conscience qu'ils décideront. Ce n'est pas un petit geste, c'est un grand geste empreint de noblesse. Ils seraient investis de la lourde mission, non négligeable, d'assurer une transition harmonieuse du régime fédéral vers la souveraineté. J'espère qu'ils en auront le courage et la générosité ».

Ce projet de former une aile souverainiste à Ottawa est apparu em-

ballant à la plupart des députés conservateurs approchés et en tiraille d'autres, explique Bernard Landry, qui a constaté chez eux un grand respect pour leur chef qui les a fait élire. « M. Mulroney mérite leur respect ne fût-ce que pour avoir promis à Sept-Îles de réintégrer le Québec dans l'honneur et l'enthousiasme. Ils se demandent comment concilier leur fidélité québécoise à un minimum de loyauté envers leur chef. Et plusieurs d'entre eux se trouvent dans une situation déchirante ».

Voir page A-8 : PQ

## Jean Chrétien ne négociera jamais la souveraineté

Chantal Hébert de notre bureau d'Ottawa

MÊME S'IL conçoit que l'indépendance du Québec soit de nouveau dans l'air, Jean Chrétien affirme que, comme éventuel premier ministre, il ne participerait pas à la négociation d'un statut souverain pour le Québec.

Il prévoit également que, dans l'éventualité d'un échec du lac Meech, la majorité des québécois sera « enchantée » de s'entendre d'une manière ou d'une autre avec le Canada anglais, laissant entendre qu'elle incitera le gouvernement du Québec à revenir à la table de négociations.

Dans une entrevue diffusée par l'émission *The Journal*, au réseau anglais de Radio-Canada, une des pre-

mières qu'il a accordée depuis le début de sa campagne au leadership, l'aspirant libéral commence à lever le voile sur ses intentions au-delà du 23 juin prochain.

Une entrevue qui révèle que s'il devient chef du parti libéral, Jean Chrétien continuera de se camper dans le rôle d'homme fort du Canada qui l'a si bien servi au cours de sa campagne au leadership. Un rôle qui lui permet de fournir un contraste clair par rapport à Brian Mulroney, auquel il reproche, comme plusieurs au Canada anglais, d'avoir abandonné sa responsabilité de champion du Canada au Québec.

« Je ne négocierai pas la souveraineté du Québec, je la combattrai », lance-t-il d'emblée. La séparation du Québec est une « possibilité », admet-

Voir page A-8 : Chrétien

## Peterson exhorte les récalcitrants à ratifier Meech

Chantal Hébert de notre bureau d'Ottawa

L'ONTARIO ne s'engagera pas sans le Québec sur la voie d'une résolution d'accompagnement à l'accord du lac Meech. C'est le sens du message que David Peterson est venu livrer personnellement au comité spécial sur la Constitution devenant ainsi le premier premier ministre ontarien de l'histoire à se présenter devant une commission parlementaire fédérale.

Queen's Park, a expliqué David Peterson, serait disposé à étudier et même à adopter une série de nouveaux amendements à la Constitu-

tion avant le 23 juin prochain, mais seulement si une telle démarche avait l'appui unanime des autres provinces.

« C'est très important que le Québec ne soit pas isolé », a promis le premier ministre de l'Ontario aux députés conservateurs québécois du comité qui le remerciaient pour la fermeté de son appui au lac Meech. « Aucune province ne devrait se retrouver isolée », précise-t-il.

David Peterson a également fermé la porte à tout prolongement de délais prévus pour la ratification de l'accord. « Il y a toutes sortes de trucs pour le faire, s'exclame-t-il, mais ça va être difficile ».

Voir page A-8 : Peterson



PHOTO PC

### Norsk Hydro inaugure son usine de Bécancour

Convaincus d'avoir doté Bécancour de la meilleure usine de magnésium au monde, les dirigeants de Norsk Hydro ont présenté leur joyau au public et aux médias, hier, en laissant entendre que l'usine va s'agrandir au cours des prochaines années. Le premier ministre Bourassa et le président de Norsk Hydro, Torvild Aakvaag, en ont profité pour mettre à l'épreuve un échantillon de la marchandise telle qu'elle sera fabriquée à l'usine de Bécancour. Voir page B - 1

## La CSN s'apprête à redéfinir sa vision du combat syndical

### 2 000 délégués participent au 55e congrès de la centrale

Josée Boileau

« C'EST CERTAINEMENT un congrès majeur, tant au niveau des orientations, des choix à la direction que de la cohésion du mouvement ».

Monique Simard ne pouvait mieux définir le 55e congrès de la CSN qui s'ouvre aujourd'hui à Montréal et qui rassemblera pendant une semaine plus de 2000 délégués de la centrale.

À l'ordre du jour : la vision même du combat syndical pour les années 90. Il y sera donc question d'emploi, de co-gestion, de formation professionnelle, d'indépendance du Québec, du pluralisme ethnique de la so-

ciété... sur fond de changements possibles à la direction de la centrale, tous les postes de l'exécutif, sauf celui du président Gérard Larose, ayant été mis en jeu.

En début de semaine, l'ancien président de la Fédération des affaires sociales, M. Yves Lessard, a fait connaître ses intentions de briguer les suffrages à la première vice-présidence de la CSN, un poste-clé que Mme Simard occupe depuis sept ans et qui ne lui avait jusqu'à maintenant jamais été contesté.

À l'appui de sa candidature, M. Lessard fait valoir son désir « de redonner à la CSN son caractère combatif » et de « promouvoir la lutte in-

Voir page A-8 : CSN



Monique Simard

## L'hôpital Louis-H. Lafontaine en tutelle

DEPUIS 15 heures hier l'hôpital Louis-H. Lafontaine est placé en tutelle par le ministre de la Santé et des Services sociaux, parce que le conseil d'administration refusait d'appliquer l'ensemble des recommandations annoncées au début d'avril pour régler les problèmes de cet hôpital psychiatrique.

Le ministre Marc-Yvan Côté a nommé hier comme fondé de pouvoir M. Réjean Cantin, président de la Régie de l'Assurance maladie du Québec, qui a déjà occupé les postes de directeur général de l'hôpital Robert-Giffard et de sous-ministre au ministère.

Le 6 avril dernier, le ministère

avait annoncé une restructuration en profondeur de l'institution. L'hôpital doit être scindé en trois corporations distinctes : l'une s'occupant des malades âgés chroniques (le Centre d'accueil Gouin-Rosemont), l'autre du programme de réadaptation en déficience intellectuelle (le Centre d'accueil Charleroi), et Louis-H. Lafontaine, qui conserve sa vocation de lits de courte et de longue durée pour malades psychiatriques. La réforme prévoit que l'entité Louis-H. Lafontaine devrait passer de 1200 patients psychiatriques à 350 d'ici dix ans.

Voir page A-8 : Tutelle

## Le double conte de l'exil

Mona Latif Ghattas

Vol. de 174 pages - 16,95\$



Mona Latif Ghattas a su trouver les mots âpres et justes pour dire la rencontre d'une Québécoise d'origine amérindienne et d'un réfugié, qui n'ont pour identité que leur déracinement.



Boreál

## Une plainte contre Lévy rejetée

Clément Trudel

LA PLAINE portée contre l'ingénieur Marc Lévy devant le comité de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour actes dérogatoires à sa profession vient d'être rejetée.

Les trois membres du Comité de discipline — le président Jacques Paquet, avocat, et les ingénieurs Miville Gagnon et Jean-Louis Dontigny — ont tenu à l'automne trois journées d'audition en l'absence de l'intimé, représenté par Me Michael Stober qui n'a pas fait entendre de témoins.

Marc Lévy réside en Floride depuis le 24 août 1988, au lendemain de l'incendie, à Saint-Basile-le-Grand, d'un entrepôt de BPC dont il était propriétaire. Aucune poursuite n'a été intentée contre l'ingénieur Lévy à ce jour. Cet accident écologique a coûté au gouvernement québécois 37 millions \$, déclarait en février le ministre de l'Environnement, M. Robert Paradis, sans qu'il ait été possible de récupérer une partie de ces sommes.

Le syndicat de l'Ordre des ingénieurs, Luc Laliberté, et Me Michel Venne au nom de l'Ordre, reprochaient trois choses à l'ingénieur Lévy : sa fuite en Floride, qui constituait une dérobade à ses responsabilités; son refus de collaboration depuis le 24 août 1988 avec les autorités compétentes (Menviq, la municipalité de Saint-Basile, SQ, Commissaire aux incendies); son refus systématique de rendre compte à ses clients au sujet de son système d'entreposage de 20 000 gallons de biphényles polychlorés. Aucun de ces points n'est retenu par le comité, compte tenu de la preuve présentée. La fuite en Floride et le manque de collaboration ne sont pas « en relation avec son travail d'ingénieur », notent les membres du comité de discipline dans leur décision datée du 30 avril 1990. De plus, l'intimé « n'a pas fait preuve d'absence de toute collaboration » comme le lui reprochait le syndicat, si l'on se fie à une lettre datée du 16 novembre 1988 où Lévy avoue au ministre que l'incendie lui a fait perdre sa crédibilité. Lévy souhaitait que le Menviq prenne « possession légale » de deux entrepôts et des matières qu'ils contiennent (p.11). La preuve a aussi permis de savoir que le 24 janvier 1989, à Miami, Marc Lévy avait rencontré volontairement deux enquêteurs de la Sûreté du Québec. Le comité a aussi rejeté la prétention du syndicat suivant lequel « la profession d'ingénieur avait bien servi » Lévy pour l'obtention des permis d'entreposage de BPC; « le comité... n'a rien trouvé dans la preuve qui pouvait appuyer cette affirmation ».

Les infractions reprochées à Lévy étaient postérieures à l'incendie du 23 août 1988. Le comité a décidé que Lévy n'avait enfreint ni l'article 2.01, ni l'article 3.03.03 du Code de déontologie; que l'on ne pouvait considérer que Lévy avait, par sa conduite, dérogé à la Loi des ingénieurs ou au Code des professions.

« Tout en étant conscient de l'importance de son rôle », dit le comité, il faut être « conscient des limites de sa juridiction ». Un jugement rendu en 1975 par la Cour d'appel du Québec fixe en effet les paramètres où s'exerce la juridiction d'un comité de discipline. « En prétendant juger la conduite de l'intimé, dans les circonstances révélées par la preuve, qui n'ont aucun rapport avec du travail d'ingénieur, le Comité de discipline s'arrogerait une juridiction qu'il n'a pas ».

## Réactions au dernier Sorécom

# Le PQ se réjouit mais... Bourassa n'y croit pas

Bernard Descôteaux et la Presse Canadienne

LE RETOUR du Parti québécois en tête du palmarès politique après huit années d'absence ne peut s'expliquer autrement que par un transfert d'électeurs libéraux qui deviennent souverainistes dans la foulée du débat sur l'accord du lac Meech.

C'est ce que disait constater hier le vice-président du Parti québécois, Bernard Landry, à la suite de la publication d'un sondage Sorécom réalisé dans la dernière semaine d'avril et donnant à son parti une avance de trois points sur le Parti libéral.

Pour sa part, de passage hier à Béancour, le premier ministre Robert Bourassa a mis en doute les résultats de ce sondage.

« Cette firme a toujours sous-estimé le vote libéral », a-t-il déclaré à la presse, laissant entendre que la popularité du gouvernement est plus grande que ce qu'en dit ce sondage.

Les changements enregistrés par la firme de sondages sont « dans la marge d'erreur », dit M. Bourassa, si on les compare à ceux publiés juste avant les élections. « Sorécom nous donnait 45, 46 avant les élections, nous avons eu 50 et fait élire les trois quarts de nos candidats », dit-il.

Réalisé pour le compte de CKAC et du quotidien Le Soleil entre le 20 et le 29 avril, ce sondage montre que le Parti québécois aurait remporté une élection tenue à cette date avec 44 % des intentions de vote, le Parti libéral recueillant 41 %, le NPD 6 %, le Parti égalité 5 %.

Depuis novembre 1981, c'est la première fois que les péquistes réussissent à retrouver la tête du peloton. Ce n'est certainement pas étranger au fait que depuis 1981 jusqu'à il y a un an, le PQ avait été déchiré par les chicanes internes, a dit M. Landry.

Cette remontée du PQ s'explique toutefois d'abord, a-t-il précisé, par le débat sur l'accord du lac Meech qui a servi ces derniers mois de révélateur à beaucoup d'électeurs libéraux. Plusieurs sont devenus souverainistes à la faveur de ce débat et ont cru que le Parti québécois mieux que le Parti libéral était le véhicule pour faire la souveraineté.

Ce transfert d'électeurs libéraux vers le PQ que traduit le sondage Sorécom était prévisible. Du moins, le PQ l'avait vu venir, a soutenu M. Landry citant des sondages réalisés par les services de recherche péquistes. Il y avait toujours plus de transferts d'électeurs libéraux vers le PQ que l'inverse, a-t-il dit.

La situation économique est aussi un facteur qui explique ce revirement, dit par ailleurs le porte-parole péquiste. Ce n'est jamais facile pour un gouvernement lorsque l'économie ralentit, fait-il valoir en rappelant les difficultés qu'a connu le gouvernement Lévesque en 1982 à ce chapitre.

Cet élément, ajouté à l'usure du pouvoir, explique fort probablement que le taux de satisfaction à l'endroit du gouvernement Bourassa ne soit plus que de 40 %. Depuis novembre dernier, ce taux est en baisse constante, passant graduellement de 52 % à 42 % en février. En mars, il était remonté à 46 % mais il retombe aujourd'hui.

Ce sondage ne peut que réjouir les péquistes mais, constatera, M. Lan-

dry, il faudra voir maintenant si les prochains sondages consolideront la remontée péquiste.

Le premier ministre du Québec a par ailleurs refusé de tirer quelque conclusion quant au jugement que porte la population sur la performance de son gouvernement à partir des résultats de cette enquête sur ce sondage.

« Même en tenant compte de la conjoncture économique et constitutionnelle qui est loin de nous être favorable, en tenant compte des marges d'erreur, nos résultats sont aussi bons », dit-il.

M. Bourassa a aussi soutenu qu'il était trop tard, à 50 jours de la date limite pour la ratification de l'accord du lac Meech, pour envisager qu'on puisse y faire des modifications.

« Nous sommes rendus au point où il faut l'accepter tel quel ou le rejeter », dit-il.

Il serait irréaliste de penser, a-t-il ajouté, que 11 parlements, et le Sénat, disposent d'assez de temps pour étudier de nouveaux amendements à l'accord avant le 23 juin.

M. Bourassa a répété que son gouvernement n'accepterait « aucune diminution des pouvoirs qui sont accordés au Québec » dans l'entente actuelle, mais qu'il était ouvert à des discussions sur l'ordre du jour d'une deuxième ronde de négociations constitutionnelles, après la ratification de l'accord tel quel.

De nouveau, il a affirmé qu'il accepterait d'assister à une conférence des premiers ministres « s'il y a la moindre chance de briser l'impasse et de convaincre les provinces récalcitrantes d'accepter Meech ».

## Côté demande aux hôpitaux de «rationaliser» 16 millions \$

Paul Cauchon

Le ministre de la Santé et des Services sociaux Marc-Yvan Côté avertit l'ensemble du réseau : l'année 90 sera « une année difficile », et il demande aux hôpitaux un effort de rationalisation de l'ordre de 16 millions \$ pour 1990, en plus de mieux surveiller l'utilisation d'une autre somme de 30 millions \$, à laquelle il impose des projets précis.

Du même souffle, le ministre commence à définir les balises de la réforme du système qui sera annoncée cet automne : les modifications qui seront apportées au fonctionnement du réseau verront d'abord à accroître la capacité d'adaptation du régime. Les trois mots clés sont complémentarité, décentralisation et déréglimentation.

Le ministre ne songe aucunement à imposer un ticket modérateur. Il ne semble pas favorable non plus à l'instauration d'une large système privé parallèle, parce qu'on pourrait ainsi créer « deux classes, d'un côté des centres d'excellence qui attirent la crème, et de l'autre des centres qui attirent les pauvres ».

Quant aux multiples sources alternatives de financement proposées ces dernières semaines, il ne les endorse pas avec enthousiasme : « avant de verser dans un financement alternatif, nous avons l'obligation d'avoir un bon rendement pour 11 milliards \$ », évoquant le coût très impressionnant du système de santé universel actuellement assumé par les Québécois.

Le ministre, dont l'intervention clôturait hier le congrès de l'Association des hôpitaux du Québec, a insisté fortement sur l'absence de complémentarité entre les éléments du réseau. « Le manque de complémentarité, voire la concurrence entre les établissements, les ressources communautaires et le secteur privé de production de services a assez duré ».

Illustrant son propos par différents exemples, Marc-Yvan Côté s'est étonné de ce que deux hôpitaux dans la même région « se chamaillent pour avoir chacun leur scanner alors qu'il y a de la place pour un demi ». Il s'est étonné de ce qu'à Montréal « deux fois plus d'hôpitaux qu'à Toronto offrent des services tertiaires en cardiologie ». Évoquant la

« désinstitutionnalisation », il a fait valoir que des hôpitaux « persistent à offrir des services » alors que d'autres ressources plus légères et mieux ancrées sur le terrain peuvent faire à meilleur coût.

Alors que les centres hospitaliers se plaignaient de manquer d'argent et voyaient venir avec appréhension la TPS, la hausse de facture d'Hydro-Québec et des modifications au calcul des cotisations de la CSST, Marc-Yvan Côté a admis d'emblée qu'il venait plutôt leur annoncer de mauvaises nouvelles.

Le ministre demande aux établissements d'économiser au total 16 millions \$ sur l'ensemble des activités « non reliées à la clientèle ». Mais de cette somme, 9,1 millions \$ seront réaffectés dans le réseau pour financer des projets « qui représentent des engagements du ministère ».

Ces activités « non-reliées » n'étaient pas définies clairement hier. Marc-Yvan Côté a évoqué le coût des médicaments, expliquant par exemple qu'il n'était pas nécessaire de prescrire les antibiotiques les plus chers.

De plus, dans le budget des établissements, une certaine somme est dérogée pour répondre à de nouveaux besoins. Cette somme, le « coût de système », correspond à 1 % du budget annuel pour les centres hospitaliers. Au total, elle correspond à près de 47 millions \$. Le ministre demande maintenant que 30 de ces 47 millions \$ soient accordés pour des projets bien précis : l'arrivée de médecins en régions éloignées, l'ouverture de services tels que la scanographie, la médecine nucléaire, ou encore l'introduction de médicaments très coûteux.

Pour Henri Favre, président de l'Association des hôpitaux, « nous serons confrontés à la décision de réduire les services ou d'augmenter le déficit ».

M. Côté s'est dit prêt à écouter la semaine prochaine les représentations qui lui seront faites par les établissements, mais il avait beaucoup de messages à leur passer hier. Il a déploré que « l'évolution et le développement du système obéit trop souvent à une logique de production plutôt qu'à une logique de réponse aux besoins », et il a averti tout le monde : il ne s'agit plus de mettre les problèmes sur la place publique pour acheter la paix du ministre...

## Paradis presse les villes de revenir au comité de liaison sur l'environnement

Isabelle Paré

QUÉBEC — Le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, a pressé hier le monde municipal de mettre fin au boycottage du comité de consultation sur l'environnement, invoquant l'urgence de régler certains dossiers environnementaux.

Déchets dangereux, lieux d'enfouissement sanitaires, assainissement de l'air, approvisionnement en eau potable et décontamination des sols, sont autant de questions auxquelles le ministre Paradis désire trouver des solutions concrètes rapidement.

« Les défis que nous avons à relever sont encore nombreux et nous ne réussiront que dans la mesure où il y aura une collaboration des élus municipaux », a souligné le ministre devant les 1900 membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), réunis en congrès à Québec.

L'UMQ, qui boycotte depuis le mois d'avril toutes les instances de consultation du gouvernement pour protester contre la brèche de 320 millions \$ ouverte dans leur champs d'impôt foncier par Québec, s'est montrée hier prête à faire quelques concessions.

« Dans la mesure où le citoyen est lésé dans sa vie de tous les jours, le retour au comité de liaison fait partie de notre position. Dans les cas d'urgence, l'UMQ n'a d'aucune façon l'intention de pénaliser la population », a indiqué le président de l'UMQ, M. Camille Rouillard.

Cependant, l'Union n'entend participer à des discussions avec Québec que si le sujet discuté ne comporte aucune incidence fiscale sur les municipalités, a tenu à préciser M. Ralph Mercier, vice-président de l'UMQ et maire de Charlesbourg.

Au moment où le ministre Paradis supplie presque les villes de revenir à la table de discussion, le maire de Charlesbourg n'a d'ailleurs pas manqué de rappeler à M. Paradis le peu de cas qu'il a fait de l'opinion des municipalités lors de l'élaboration de son projet de loi sur les dépôts de déchets dangereux.

« Vous vous étiez engagé à nous consulter avant le dépôt du projet, ce qui ne fut pas le cas. Cela a entraîné pour les villes des millions de dollars en coût et des pertes de revenus entraînés par le développement de ces sites », a rappelé M. Mercier.

À ce titre, le ministre Paradis s'est engagé à ce que ce projet de loi ne franchisse pas l'étape de l'adoption de principe sans que l'UMQ soit invitée en commission parlementaire à faire des représentations.

La question de l'environnement a

d'ailleurs pris une grande place à ce congrès de l'UMQ, où le principe « Penser globalement, agir localement », a été défendu tant par le ministre que les élus municipaux. Le nouveau partage des responsabilités en matière d'environnement est aussi au coeur des préoccupations des participants à ce congrès. Mais en ces heures où responsabilité rime trop souvent avec fiscalité, le monde municipal se fait prudent. Et ce, même si le ministre Paradis a donné sa parole que toute nouvelle redistribution des responsabilités entre Québec et les villes s'accompagnerait de ressources financières.

Les villes sont d'autant plus concernées par ce nouveau partage des responsabilités environnementales qu'un sondage récent réalisé par l'UMQ démontre que l'administration municipale est la plus souvent identifiée comme étant le gouvernement le plus influent sur la qualité de vie.

De fait, 50 % des répondants estiment que leur qualité de vie découle au premier chef de leur gouvernement municipal, 38 % invoquent le gouvernement provincial et seulement 12 % pointe du doigt le gouvernement fédéral.

Le développement social, notamment le rapport du Conseil des affaires sociales « Agir ensemble », a aussi suscité de nombreuses discussions, de même que le développement économique local.

## Ottawa rétablit le financement des centres de femmes pour un an

Josée Boileau

DANS UN geste surprise, le gouvernement fédéral a annoncé hier qu'il rétablissait pour un an le financement des centres de femmes dont les subventions de fonctionnement avaient été coupées lors du budget fédéral du 20 février dernier.

Les groupes de femmes étaient les premiers étonnés de cette annonce. « Nous ressentons à la fois beaucoup d'incrédulité, de joie et de fierté », s'est exclamée la responsable du Regroupement des centres de femmes du Québec Mme Françoise David.

Pour Mme David, il s'agit là d'une véritable victoire puisque depuis deux mois, les centres de femmes avaient multiplié les actions pour faire valoir leur point de vue. Une manifestation devant les bureaux de comté du secrétaire d'État Gerry Weiner était d'ailleurs prévue pour lundi. Suite à la décision gouvernementale, elle a finalement été annulée.

Mme David ajoute toutefois que la

bataille n'est pas encore complètement gagnée puisque le financement n'est assuré que de façon transitoire et qu'il ne touche que les centres de femmes et non l'ensemble des groupes affectés par les coupures.

« Nous allons continuer à lutter pour tous les groupes, mais aussi pour que le Secrétariat d'État revienne aux budgets qu'il nous accordait il y a deux ans, alors que l'an dernier nous avions déjà dû subir des coupures de l'ordre de 15 % ».

Au total, 74 centres de femmes répartis dans l'ensemble du Canada, dont 39 au Québec, verront leur financement assuré pendant une autre année. L'aide pourra être prolongée dans les provinces qui contribuent elles aussi au financement des centres.

La ministre fédérale responsable de la Condition féminine, Mme Mary Collins, a reconnu que ce sont les représentations faites par les centres de femmes qui l'ont convaincue de leur utilité.

« Lors de mes visites dans ces centres, on m'a rappelé maintes et maintes fois leur rôle pour ce qui est d'aider les femmes à se prévaloir des services qui leur sont offerts », a expliqué la ministre.

Le 1,2 million \$ requis pour la prolongation du programme sera prélevé sur le budget de fonctionnement de différents ministères.

Université de Montréal  
Faculté de l'éducation permanente

### À LA FINE POINTE DES BESOINS ACTUELS

## CERTIFICAT DE GÉRONTOLOGIE

Tout indiqué pour les intervenants et intervenantes impliqués dans le milieu, ce programme vous permettra d'approfondir vos connaissances en gérontologie. Avec ce certificat vous pourrez accroître l'efficacité de vos interventions auprès des personnes âgées.

DATE LIMITE D'ADMISSION:  
LE 1<sup>er</sup> JUIN 1990

Annuaire et demande d'admission:  
3335, chemin Queen Mary  
Métro Côte-des-Neiges  
Téléphone: 343-6090

APPRENDRE  
POUR AGIR

## CET ÉTÉ, OFFREZ-VOUS DES VACANCES BIEN MÉRITÉES!



UNE MULTITUDE DE PLAGES DORÉES QUI GLISSENT DOUCEMENT VERS L'EAU LA PLUS CHAUDE AU NORD DE LA FLORIDE.

Venez à la belle province du Nouveau-Brunswick cet été. N'oubliez pas vos bâtons de golf, vos jumelles, votre canne à pêche, votre bicyclette, vos chaussures de marche, votre maillot de bain, votre planche à voile, votre voilier, et surtout votre sens de l'aventure.

Pouvez-vous en obtenir autant ailleurs? Si près de vous? Pour si peu?

Appelez-nous donc dès aujourd'hui pour obtenir gratuitement votre pochette de voyage du Nouveau-Brunswick. Vous y trouverez une foule de renseignements utiles ainsi que des cartes routières. Ou encore écrivez-nous à: Tourisme Nouveau-Brunswick, Succursale L.D. C.P. 12345, Fredericton, Nouveau-Brunswick, E3B 5C3 Canada.

**NOUVEAU-BRUNSWICK**  
POUR OBTENIR GRATUITEMENT VOTRE POCHETTE DE VOYAGE, COMPOSEZ, DÈS AUJOURD'HUI, NOTRE NUMERO SANS FRAIS: 1-800-561-0123

### AIDEZ-MOI



Dr. Henry Morgentaler

Le 4 juin, je dois subir un autre procès pour avortement illégal à Halifax. Le gouvernement de Nouvelle-Écosse a passé une loi interdisant l'avortement en clinique. Suite à cette loi, ma clinique à Halifax a été fermée par une injonction. Des centaines de femmes des provinces atlantiques sont obligées de voyager jusqu'à Montréal pour obtenir des avortements médicaux.

Aidez-moi à combattre un gouvernement réactionnaire qui délibérément expose les femmes à des graves risques à leur santé. Aidez-moi à obtenir pour les femmes des Maritimes ce que j'ai pu obtenir pour les femmes du Québec: l'accès à l'avortement médical dans des conditions de sécurité et de dignité. Je me bats seul contre un gouvernement puissant. Votre appui m'est indispensable pour pouvoir continuer cette bataille et la gagner.

S'il-vous-plait envoyer votre contribution au:

FONDS DE DÉFENSE MORGENTALER  
2990 Honoré Beaugrand  
Montréal, Québec  
H1L 5Y6

# Pascau à CKVL

Sylvain Blanchard

PIERRE PASCAU quitte CKAC et le réseau Télémedia pour CKVL. Il a remis sa démission hier, immédiatement après son émission.

Il a été impossible de connaître les véritables raisons de son départ. M. Pascau, qui partait en vacances hier, n'a pu être rejoint, tandis que le directeur général par intérim de CKAC, M. Jacques Lina, s'est refusé à tout commentaire sur cette question. Il s'est dit cependant « surpris » et « choqué » du geste de M. Pascau, « car il m'a très clairement signifié mercredi qu'il respecterait son contrat et que les rumeurs qui circulaient sur son départ n'étaient que des bobards ».

Une source bien renseignée soutient que « son départ n'a rien à voir avec une question d'argent, ni avec le fameux conflit qu'il avait avec Suzanne Lévesque depuis que celle-ci s'était permise de fumer une cigarette en studio ».

« La vraie raison, c'est Pierre Pascau qui la connaît, bien sûr. Mais une chose est certaine : les cotes d'écoute de L'Informateur sont en légère baisse depuis deux ans et M. Pascau a connu ses meilleures années à CKAC alors qu'il travaillait en compagnie de Pierre Arcand, celui-là même qui a acheté récemment le groupe CKVL-COIK. Dans l'esprit de bien des gens, il était évident que ce n'était qu'une question de jours avant que M. Arcand annonce l'arrivée de son ex-collègue à CKVL ».

À CKAC, on ne trouve pas le départ de l'animateur vedette très drôle, car Jacques Lima soutient que le contrat de M. Pascau avec CKAC se terminait en août 91.

« Il s'agit d'un bris de contrat et nos avocats examinent actuellement les recours qui pourraient être utilisés pour que nos droits soient respectés ».

M. Lima s'est refusé à tout commentaire sur la réaction des annonceurs ou sur toutes les questions liées aux importantes recettes publicitaires que CKAC réussissait à aller chercher entre midi et 14 heures grâce à la popularité de Pierre Pascau.

« Ce que je peux vous dire, c'est qu'on a très rarement vu dans l'histoire de la radio un animateur réussir à transporter son auditoire d'une station à une autre. La formule gagnante de L'Informateur, c'est la nôtre, celle de CKAC ».

Pierre Pascau sera au micro de CKVL à compter de juin. Il animera alors l'émission du matin, entre 6 h et 9 h. Les employés de la station ont accueilli cette nouvelle avec satisfaction, certains même en applaudissant.

M. Pierre Béland, l'associé de Pierre Arcand dans les Communications Mont-Royal, l'entreprise qui se portera acquéreur de CKVL-COIK une fois la bénédiction du CRTC reçue, affirme que Pierre Pascau a été mis sous contrat parce qu'il était « disponible ».

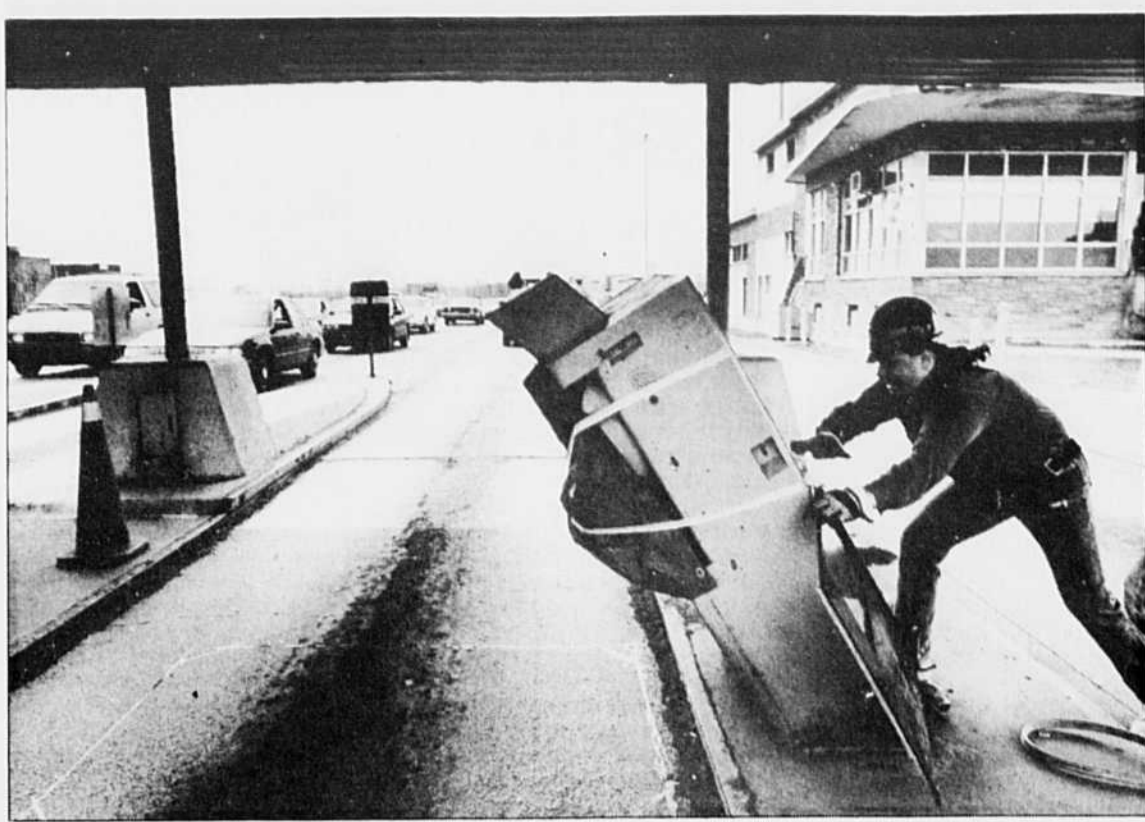
« Je ne veux pas m'embarquer dans un débat juridique avec vous. CKAC dit qu'il était sous contrat jusqu'en 91. Moi je dis que Pierre Pascau nous a fait part de sa disponibilité. S'il n'avait pas été disponible, on ne l'aurait pas engagé ».

Et son contrat ?  
« Il voulait un contrat à long terme, on lui a donné. On parle d'un contrat d'au moins cinq ans, renouvelable. Il ne devient ni actionnaire, ni associé de l'entreprise et il fera à peu près le même salaire qu'à CKAC ».

MM. Béland, Arcand et Pascau se connaissent depuis de nombreuses années. Ce sont des gens, dit-on, qui, sur le plan professionnel, s'entendent à merveille. Arcand a créé L'Informateur et fut le patron de Pierre Pascau jusqu'en 88, l'année où lui et Pierre Béland quittèrent Télémedia pour acheter CFCF-AM et CFQR-FM.

« Avec l'arrivée de Pierre Pascau à CKVL, la station va prendre un virage, explique M. Béland, le virage de l'information. Une information axée sur les nouvelles régionales qui nous rappellera la belle époque du matin à CKVL ».

C'est Richard Desmarais qui, à compter de lundi, remplacera temporairement Pierre Pascau au micro de CKAC.



**Fini le péage sur le pont Champlain**  
PHOTO JACQUES GRENIER

Le ministre fédéral du Travail, ministre d'État aux Transports et responsable de l'île de Montréal, Jean Corbeil, a annoncé hier l'abolition immédiate et permanente du péage sur le pont Champlain. Cette décision vise, selon le ministre, à améliorer la circulation sur le pont. « Depuis l'ouverture du pont, en 1962, l'achalandage quotidien est passé de 7300 à 120 000 véhicules ».

a-t-il affirmé. Le ministre a d'autre part annoncé un programme de réfection du pont Champlain dont les travaux devraient commencer au mois d'août. Ces travaux se feront de nuit et le nombre de voies du pont sera réduit de 20 h à 6 h. M. Corbeil a fait savoir qu'il avait mis au point un plan de sécurité et engagé une firme d'experts-conseils pour s'assurer que l'enlèvement des péages et les travaux de réfection se fassent sans danger pour les automobilistes. Le gouvernement fédéral dit avoir finalement cédé à des pressions croissantes des chambres de commerce de la Montérégie et d'un grand nombre de municipalités pour l'élimination des péages.

## Le solliciteur général enquête sur la liquidation de Balmet

Isabelle Paré  
Louis-Gilles Francoeur

LE SOLLICITEUR général du Québec, M. Sam Elkas, a demandé au contentieux de son ministère de lui faire rapport la semaine prochaine sur le dossier de la Balmet parce qu'il veut « voir si c'est légal ce qu'il s'y fait ».

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR, Mme Johanne Deneault, l'attachée de presse de M. Elkas.

Le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, intrigué par certaines références à la Floride dans le dossier de la Balmet, a demandé à son collègue Elkas d'examiner la chose de plus près.

Invité à donner la version du solliciteur général, Mme Deneault a précisé que l'examen du dossier Balmet par le contentieux servirait à déterminer si le ministre déclencherait une enquête policière.

À Saint-Jean, le porte-parole de la ville, M. Pierre Dion, confirmait hier que différentes personnes, dont un conseiller municipal, M. Yvan Roy, avaient rapporté cet hiver des véhicules de camions qui semblaient déplacer des équipements. La ville a même craint un moment, dit-il, que les frères Singerman, les propriétaires de la Balmet, ne planifient une reprise des activités à Saint-Jean.

Le 20 février, a précisé M. Dion, on a aussi assisté au déménagement d'un tas de matériel entreposé à la Balmet, possiblement de cendres ou des poussières, qui aurait appartenu à Alliage Sharper, une des compagnies que M. Dion attribue à la famille Singerman.

Le fait que certains documents officiels de la faillite aient été signés et assermentés en Floride intriguait fort hier certains fonctionnaires du ministère où l'affaire a suscité un branle-bas dans plusieurs services et au niveau de la haute direction.

L'attachée de presse de M. Elkas explique que ce dernier a préféré référer le dossier au contentieux plutôt qu'aux enquêteurs de la Sûreté du Québec pour la raison suivante : « On ne peut pas faire enquête parce que ce serait présumer qu'il y a eu des actes criminels » dans le dossier.

« Pour le moment, ajoute Mme Deneault, on ne peut pas en dire davantage. Ça ira au début de la semaine prochaine ».

Le ministre de l'Environnement précisait de son côté qu'il déposerait

d'ici le 15 mai un projet de loi pour forcer l'application du principe « pollueur-payeur » en matière de sols contaminés. Le ministre avait fait préparer en décembre ce projet de loi par un bureau privé d'avocats pour l'obtenir plus rapidement et le faire passer avant la fin de l'année dernière. Il n'a pas réussi. Il a néanmoins donné avis du dépôt de son projet de loi au début de l'année et s'il le dépose avant le 15 mai, il a de fortes chances de le voir adopté avant la fin de la session en cours.

Le ministre n'a pas révélé la manière dont il s'y prendrait dans ce projet de loi pour protéger le gouvernement et les contribuables contre les entreprises non solvables ou dont les actionnaires se réfugient derrière la loi des compagnies pour se soustraire aux séquences de leur mauvaise gestion environnementale. Une étude du comité de révision de lois du Barreau canadien préconisait, il y a quatre ans, qu'on fasse une première entorse au principe de la responsabilité limitée des actionnaires dans le cas des infractions à l'environnement. Parce qu'on les découvre souvent après que la compagnie a disparu...

M. Paradis a toutefois donné un indice sur le moyen qu'il envisage de déclarer : « Si les compagnies s'échappent, l'immobilier, lui, ne s'échappe pas et c'est ce lien immobilier qui nous a manqué », a-t-il dit sans vouloir préciser davantage.

Le ministre se référerait visiblement au cas de Marc Levy qui avait transféré ses actifs en Floride avant l'incendie de Saint-Basile-le-Grand. Mis à l'abri dans un autre pays, ces actifs ont jusqu'ici échappé à toutes

les tentatives du Québec de se faire rembourser même une part des 30 à 40 millions \$ que lui a coûté le célèbre incendie.

M. Paradis a aussi précisé que le nouveau projet de loi ne pourra s'appliquer au cas de la Balmet rétroactivement « du moins en ce qui touche les dispositions pénales », donnant à entendre que la partie n'était pas terminée.

La ville de Saint-Jean reconnaissait hier par son porte-parole qu'elle pourrait bien écoper du coût de la décontamination du terrain de la Balmet si ce terrain devait lui revenir pour non-paiement de taxes.

Mais comme le ministre Paradis, Saint-Jean annonce déjà qu'elle se prévaudra du fonds de 250 millions \$ mis sur pied par Ottawa et le provincial pour décontaminer les sites « orphelins », c'est-à-dire sans propriétaires légaux connus.

Hier un haut fonctionnaire de l'Environnement indiquait au DEVOIR que cette « répétition du cas Levy » aux dépens du Trésor public allait sûrement relancer le débat sur la création d'un « super-fonds » québécois auquel les entreprises polluantes contribueraient financièrement... avant de disparaître. Cela donnerait au ministère de l'Environnement des moyens d'intervention qu'il n'a pas et qu'il doit réclamer, cas par cas, du gouvernement.

Les États-Unis se sont équipés d'un « Superfund », il y a quelques années, qui compte actuellement plusieurs milliards. Et on le dit insuffisant pour faire le travail de décontamination et de réaménagement qui s'imposerait du côté américain.

## La grève des avocats frappe les criminalistes et la Chambre de la Jeunesse

Caroline Montpetit

L'ENSEMBLE des avocats criminalistes et des avocats de la Chambre de la Jeunesse de Montréal seront en grève générale à partir de lundi, pour protester contre le gel des honoraires versés par le gouvernement du Québec pour payer les causes d'aide juridique.

Les 286 avocats criminalistes de Montréal refuseront pour une période de dix jours de défendre toutes les causes entendues en Cour du Québec en matière criminelle et pénale, et les 27 avocats de la Chambre de la Jeunesse refuseront tout dossier pour une période de temps illimitée.

« Pour l'instant, nous décrétons une grève de dix jours, qui pourrait se prolonger si le gouvernement ne bouge pas sur ses offres », explique Me Michel Massiotte, président de l'Association des avocats de la défense de Montréal.

Au bureau du ministre de la Justice Gil Rémillard, on avait toujours aucune indication d'une avance possible du président du Conseil du trésor, Daniel Johnson.

Les honoraires versés aux avocats de pratique privée pour les causes financées par l'aide juridique n'ont pas changé depuis 1981, en matière criminelle, et depuis 1984, dans toutes les autres matières. Les avocats de pratique privée demandent des augmentations variant de 19 à 23 %.

« Parmi les causes que nous défendons, 90 % sont financées par l'aide juridique, et les honoraires sont tellement bas qu'il devient difficile de gagner sa vie », explique Me Alain Beausoleil, vice-président de l'Association des avocats de la Chambre de la Jeunesse de Montréal.

Pendant cette période de grève, les avocats criminalistes de Montréal continueront de défendre les dossiers des personnes détenues, et les causes devant être entendues en Cour supérieure, en présence d'un jury.

Cette prise de position pourrait toutefois signifier un engagement sérieux des procédures au Palais de Justice de Montréal, où une trentaine de causes sont entendues tous les jours en matière d'adoption, de protection de la jeunesse, et de jeunes contrevenants, et quelque 300 causes sont entendues quotidiennement en matière criminelle.

Les procureurs de la Couronne de Montréal ont également annoncé hier qu'ils appuieraient les avocats de la défense dans leur action.

« Advenant qu'un juge décide d'entendre une cause sans avocat de la défense, le procureur de la Couronne

exprimera sans doute en cour son appui au mouvement de grève, poursuit Me Massiotte. Il se pourrait qu'un juge décide d'entendre une cause sans avocat, mais toute la jurisprudence sanctionne le droit d'un accusé à être défendu et ce serait une prise de position exceptionnelle ».

Les avocats permanents de l'aide juridique, qui n'ont pas de revendications majeures quant à leurs salaires, tenaient une assemblée générale hier soir pour décider s'ils appuieraient ou non les avocats de pratique privée dans leur mouvement de grève.

## Le Devoir est finaliste pour le prix Michener

OTTAWA (PC) — Le quotidien montréalais LE DEVOIR est au nombre des sept finalistes en lice pour le prix Michener de journalisme 1989, qui sera attribué le 19 juin prochain.

Le prix, fondé par l'ex-gouverneur général Roland Michener en 1970, est décerné chaque année à un média écrit ou électronique pour un reportage d'intérêt public qui apporte une contribution jugée exceptionnelle à l'avancement de la société.

Le quotidien montréalais a été choisi pour un supplément spécial publié en langue française et inuit, portant sur une proposition de gouvernement autonome pour les communautés inuit du grand nord québécois.

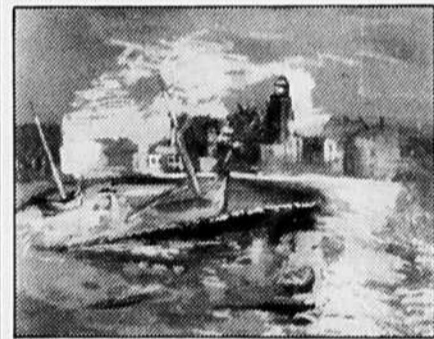
Les autres finalistes pour 1989 sont le Reader's Digest de Montréal, pour un reportage sur l'affaire Donald Marshall, le Kingston Whig-Standard pour un supplément sur le suicide d'une détenue en prison, Southam News pour un rapport sur l'état de l'environnement au Canada, le Sunday Express de Saint-Jean, Terre-Neuve, pour une série de textes sur les agressions sexuelles à l'orphelinat Mount Cashel, l'équipe de The Journal of Radio-Canada à Toronto, pour un documentaire télévisé sur le sort des enfants du Soudan, et le poste de radio CKNW de Vancouver pour un documentaire sur les dangers de l'abus de drogue et d'alcool.

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Provenant de collections et successions diverses  
Les 15 et 16 mai, 1990  
Catalogue sur demande

par le ministre  
Igor de Saint-Hippolyte  
Commissaire-Priseur

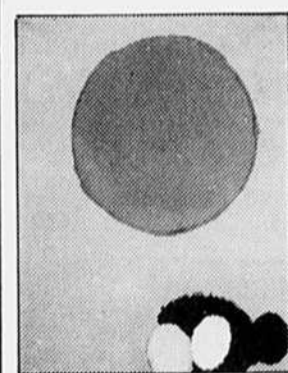
assisté de  
L'Hon. Serge Joyal c.p.  
Expert



Jean Dufy (1888-1964)  
"A marée basse"



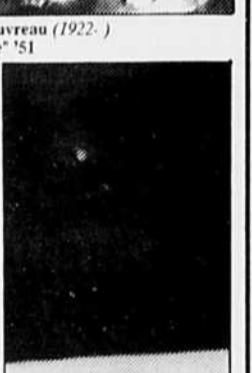
Pierre Gauvreau (1922- )  
"Parce que '51"



Luis Felto (1929- )  
"Sans titre"



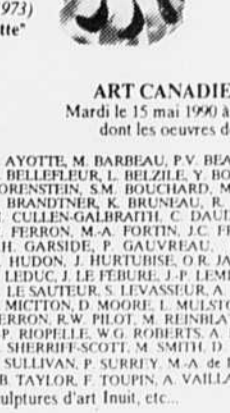
Pablo Picasso (1881-1973)  
"Chouette"



Jean-Paul Lemieux, R.C.A. (1904- )  
"Lune d'hiver '57"



Secrétaire Louis XVI



ART CANADIEN  
Mardi le 15 mai 1990 à 19h30  
dont les œuvres de:

L. AYOTTE, M. BARBEAU, P. V. BÉLLEU, J. BÉDER, L. BELLEUR, L. BEZLE, Y. BOUDUC, J. BONET, S. BORENSTEIN, S.M. BOURGAIN, M. BOURGAIN, F. BRANDTNER, K. BRUNEAU, R. BURTON, S.M. COSGROVE, M. CULLEN-GALBRAITH, C. DAUDELIN, M. DOMINGUE, M. FERON, M. A. FORTIN, J.C. FRANCHÉRI, F. J.P. JÉRÔME, T.H. GARSIDE, P. GAUVREAU, L. GERVAIS, C. GOULET, N. HUDON, J. HURTUBISE, G. JACOBI, L. JACQUE, J.P. JEROME, P. LÉDUC, J. LE FERRE, J.P. LEMULLE, S. LEMOYNE, C. LE SAUTEUR, S. LEVASSEUR, A. LISMER, J. MAROK, G. MICTON, D. MOORE, L. MULLSTOCK, A. PELLIAN, J.P. FERON, R.W. PILOT, M. REINHART, J. RHEAUME, R. RICHARD, J.P. RIPELLE, W.G. ROBERTS, A. ROUSSEAU, M.D. SCOTT, A. SHERRIFF-SCOTT, M. SMITH, D. SORENSEN, P. SOULIERAS, P. SULLIVAN, P. SURRY, M.A. & F. JOY SUZOR-CÔTÉ, F.B. TAYLOR, F. TOUPIN, A. VAILLANCOURT, A. VILLENEUVE, sculptures d'art Inuit, etc...

ART INTERNATIONAL  
Mercredi le 16 mai 1990 à 19h30  
dont les œuvres de:

L. ALMA-TADEMA, C. BOUTER, B. BUIFFET, M. CHAGALL, É. CORTÉS, G. DELSILE (186-1886), J. DUFY, L. FELTO, N. FOMINE, J. GUTTET, P. J. J. GELBERT, J. HARDY, L. HEART (9), T. JEFFREYS (186-1886), J.P. KOENIG, H. MATSIE, J. NIRO, N. PESTEGHIS, J. PIGART LE DOLX, P. PICASSO, P.A. RESNOR, G. RUPRECHT, A. SORRAU, A. TAPIES, V. VASARELY, etc...

MEUBLES, OBJETS D'ART, BIJOUX, TAPIS  
Commode à 2 corps dite "chest-on-stand", William et Mary, 18e siècle; commode à 2 corps dite "chest-on-stand" Queen Anne 18e siècle; élégant secrétaire Louis XV en acajou flammé, fin 18e siècle; table à écrire Georges III en acajou, début 19e siècle; montre-bracelet de dame en or 18kt et acier de marque Cartier; lampe champignon en pâte de verre de Muller Frères à Lunéville; élégante pendule de parquet en marqueterie et bois de roton d'acajou flammé, fin 18e siècle; paire de plumes-crayons d'influence Régence, début 19e siècle; plat rond à filets en argent contrôlé et d'autres de J.B.C. Odier et Maître d'Alexandre Thierry, saucière en argent contrôlé de forme oblongue JBB, Paris, 1798; poupée "Armand Marseille" no 3909; service en argent contrôlé sterling; important service en porcelaine de Minton; plusieurs tabatières chinoises; collection de tapis orientaux.

L'Hôtel des Encans de Montréal est à votre disposition pour estimer gratuitement et vendre vos objets, œuvres d'art, mobiliers, etc... les mardis et les jeudis de 10h à 18h

EXPOSITION  
Vendredi le 11 mai 1990 de 12h à 21h  
Samedi le 12 mai 1990 de 12h à 17h  
Dimanche le 13 mai 1990 de 12h à 17h  
Lundi le 14 mai 1990 de 12h à 21h

HÔTEL DES ENCANS DE MONTRÉAL  
4521, boul. St-Laurent, Montréal, H2T 1R2  
Fax: (514) 282-0342 Téléphone: (514) 849-2505

Université de Montréal  
Faculté de l'éducation permanente

ENTREZ DANS LE MONDE  
CAPTIVANT DU JOURNALISME

CERTIFICAT EN  
INFORMATION ET  
JOURNALISME

Une formation professionnelle théorique et pratique vous permettant d'acquérir des connaissances et de développer des habiletés dans les secteurs de l'information écrite, parlée et télévisée.

DATE LIMITE D'ADMISSION:  
Le 1<sup>er</sup> juin 1990

CONDITIONS D'ADMISSION:  
Être titulaire d'un premier cycle universitaire ou, dans le cadre d'un baccalauréat, avoir terminé 60 crédits universitaires. Réussir un test de français.

RENSEIGNEMENTS:  
3335, chemin Queen Mary  
Métro Côte-des-Neiges  
Téléphone: 343-6090 ou  
Extérieur: 1-800-363-8876

APPRENDRE  
POUR AGIR

ENCAN PUBLIC • ENCAN PUBLIC • ENCAN PUBLIC

# ENCAN

TAPIS PERSANS et ORIENTAUX  
Pour non-paiement de traies bancaires à la date d'échéance

NOUS AVONS ÉTÉ MANDATÉS DE LIQUIDER PAR ENCAN PUBLIC UNE GRANDE QUANTITÉ DE TAPIS DE PERSE ET AUTRES, INCLUANT: tapis de soie, laine, Qum, Nain, Isfahan, Tabriz, Kashan, Bakhtiar, Heriz, Bokhara, tapisserie française, Kashmiri, des tapis d'Iran, Pakistan, Chine, URSS et Afghanistan et plusieurs autres. Toutes taxes fédérales, douanes et autres déjà payées par courtiers cautionnés.

Grandeurs à partir de 1' x 1' à 10' x 17'. Valeurs de 100 \$ à 40 000 \$ par pièce. Pas de réservation, pas de minimum. Bienvenue au grand public. Marchands exempts de taxe avec numéro de taxe.

MERCREDI, 9 MAI 19h30  
(Inspection à compter de 18h30)

LES ENCANS  
ELEC AUCTIONS INC.  
Liquidateurs - Encanteurs  
(514) 683-0661

au 2111B, Saint-Régis  
Dollars-des-Ormeaux (entrepôt arrière)  
(Direction: Transcanadienne, sortie Des Sources nord, droite sur Brunswick, droite sur Deacon et gauche sur Saint-Régis.)

Commentaires de l'encanteur, plusieurs magnifiques pièces! Venez miser!  
10 % de maintenance à payer. Conditions argent comptant, cartes de crédit et chèques avec ID.

ENCAN PUBLIC • ENCAN PUBLIC • ENCAN PUBLIC

# L'ACTUALITE INTERNATIONALE

## Entre l'intégrisme et la renaissance

Le monde arabe est menacé mais surmontera sa crise, pense Antoine Sfeir

François Brousseau

UN SPECTRE hante le monde arabe : le spectre de l'intégrisme. Un pays est aujourd'hui le test crucial de la progression de cette tendance islamiste : l'Algérie. Mais à l'autre bout de cette vaste région du monde, un autre pays, à travers ses malheurs, peut encore représenter un point de résistance et de renaissance arabe, sur des bases entièrement nouvelles : le Liban.

L'analyse de M. Antoine Sfeir, directeur de la revue parisienne *Les Cahiers de l'Orient*, de passage cette semaine à Montréal, pourrait être qualifiée de pessimiste à court terme et d'optimiste à long terme. « Il est très possible que le pouvoir bascule



Beyrouth : après la destruction, la renaissance ?

### L'ACTUALITE

en Algérie, et l'effet d'entraînement pourrait ensuite emporter le Maghreb et plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne et du Proche-Orient », admet-il.

L'Algérie, le plus gros (24 millions d'habitants) et le plus influent pays du Maghreb, est actuellement scrutée par tous les observateurs : le 12 mai, samedi prochain, y auront lieu des élections locales et provinciales qui représenteront la première consultation véritablement libre depuis la Révolution de 1962 qui porta le Front de libération nationale (FLN) au pouvoir. Un FLN usé par l'autoritarisme et la corruption, et dont l'image a été définitivement ternie par les sanglantes répressions d'octobre 1988.

D'un autre côté, le Liban, encerclé, saucissonné par les puissances moyen-orientales, « peut être le laboratoire d'un nouvel arabisme, enfant dans la douleur », qui dépasserait enfin les clivages claniques, religieux et ethniques qui l'ont ensanglanté. Une « arabité redécouverte » qui n'aurait cependant que peu de

points communs avec le « panarabisme » des belles années de Nasser. Dans son horreur et dans son chaos même, le Liban peut, selon M. Sfeir, fournir la chance d'un dépassement des contradictions du monde arabe dans son ensemble, puisqu'elles se retrouvent pratiquement toutes concentrées sur ce territoire de 80 kilomètres sur 200.

M. Sfeir pense par exemple qu'un phénomène comme celui du général chrétien Michel Aoun — qui a déclaré en 1989 une « guerre de libération nationale » contre l'occupation de 70 % du territoire par le géant voisin, la Syrie — est, malgré les apparences, significatif d'un nouvel esprit.

« Le général est peut-être un fort en gueule et un maladroit politique, mais il représente un courant authentique, qui traverse la société libanaise au-delà de ses clivages traditionnels. Cet homme n'est pas issu des cliques et des clans politiques » qui ont toujours contrôlé le pays, et une part importante — près d'un tiers des milliers de manifestants descendus dans la rue sous sa bannière — sont musulmans. Ce mouvement conjoint de musulmans et de chrétiens, un fait rarissime, est en soi porteur d'avenir, pense et espère M. Sfeir.

Pays qui est allé au bout de l'horreur et de l'absurdité destructrice, pays où se font et se défont des intrigues byzantines, incompréhensibles même pour les spécialistes, le Liban exsangue — dans lequel à peu près tous les acteurs du Moyen-Orient sont impliqués — pourrait renaître de ses cendres et réinventer, selon le scénario optimiste de ce spécialiste du monde arabe, un nouveau pluralisme qui ferait la synthèse de la laïcité et des traditions musulmanes.

Par ailleurs, sur le plan stratégique, des réajustements fondamentaux sont à prévoir dans la région, à la faveur du dégel Est-Ouest et de la nouvelle tendance à l'éloignement diplomatique constatée entre Moscou et ses anciens clients « radicaux » comme la Syrie.

Quant à Israël, « ce pays est traversé par des contradictions qui peuvent, hélas, le faire éclater ». Le salut pour Israël, selon M. Sfeir, « serait paradoxalement de devenir un pays arabe », enraciné dans la culture régionale au lieu d'y apparaître comme un corps étranger. Autrement, la crise financière de l'État israélien (plus de 3 milliards

de dollars d'aide américaine par année) et la crise d'identité que l'intifada lui inflige depuis deux ans et demi feront éclater cette société entre des tendances politiques inconciliables, entre l'ultra-libéralisme liquidateur des super-colombes et l'intégrisme fascisant des faucons à la Ariel Sharon.

En Algérie, « le pouvoir est à ramasser », opinait récemment dans les colonnes du DEVOIR M. Moncef Marzouki, président de la Ligue des droits de l'homme de Tunisie. « Ce diagnostic est exagéré », rétorque M. Sfeir, qui perçoit dans les deux principales forces en présence — FLN et Front islamiste de salut (FIS) — des clivages internes qui peuvent faire encore évoluer la situation dans un sens ou dans l'autre.

Que fera par exemple Mohammed Ben Bella, l'ancien dirigeant écarté du pouvoir par Boumediène en 1965, aujourd'hui exilé en Suisse et qui parle de plus en plus de revenir en Algérie, à la faveur de la nouvelle conjoncture ? M. Sfeir voit dans son action un balancement non encore clarifié entre la tentation islamiste et le ralliement aux forces laïques réformées, parfois issues du FLN, dont le leader historique Hocine Aït Ahmed est un exemple.

M. Ahmed, à Paris cette semaine à l'occasion du congrès de SOS-Racisme, y a plaidé pour une Algérie où règnerait « une séparation totale entre l'exercice de la spiritualité et l'administration de la cité ».

La progression toujours possible — à court et moyen terme — de l'intégrisme et de la violence dans la région finira bien, dit en substance M. Sfeir, par sécréter ses contreproductions.

Épuisement des protagonistes, reconnaissance de la stérilité des combats, grand rebrassage de cartes stratégiques à l'échelle mondiale : tous ces facteurs finiront par amener à la table des négociations des adversaires aujourd'hui encore acharnés. Mais le chemin sur cette voie n'est pas encore franchi.



Une rue d'Algier, peu après les massacres d'octobre 1988.

## Algérie : femmes sous surveillance

BLIDA (Reuter) — Ils se rassemblent après la prière du soir, jeunes gens barbus en long khamis blanc, coiffés d'une calotte en coton tout aussi immaculée, debouts aux portes de l'Université.

Leur mission : éviter que les étudiantes qui vivent dans les dortoirs du campus ne s'aventurent dans la nuit, où elles ne manqueraient pas de manquer aux prescriptions de Dieu.

Victimes des pressions des intégristes qui cherchent à imposer leur vision de l'Islam jusque dans la rue, les femmes d'Algérie commencent à se rebeller.

Les mouvements féministes du pays sont désormais sur le pied de guerre.

À Alger, les cinq associations féminines de la wilaya (région administrative) ont massivement participé au défilé du 1er mai, en dépit d'une pluie battante, pour exprimer leur volonté de « préserver leur dignité et de dénoncer la répression dont elles sont victimes », selon une manifestante interviewée par le quotidien officiel *El Moudjahid*.

Les féministes ont notamment décidé de riposter aux intégristes qui laissent entendre que l'emploi des femmes est un facteur clé de l'aggravation du chômage dans le pays. Selon les associations, les femmes ne représentent pas plus de 8 % de la population active.

De récents incidents au foyer de jeunes filles de Blida, une ville de garnison, est lié à l'extrémisme religieux depuis le milieu des années 1980. À cette époque, Moustafa Boyyali, avec quelques sympathisants, s'était lancé dans une « guerre sainte » contre l'État algérien.

Des tracts signés au nom du Hezbollah ou de l'Association de la Jihad (guerre sainte) — section algérienne — ont fait leur apparition à Blida cette année au début du mois du Ramadan, pour menacer les femmes qui ne respectent pas le code islamique de la discrétion.

Le premier ministre, Mouloud Hamrouche, a reçu les associations féministes la semaine dernière et a ensuite publiquement condamné ces actes d'intimidation et de violence. Mais Messaoudi répond que les femmes attendent toujours de voir leurs auteurs traînés devant les tribunaux.

La vague intégriste porte un coup sévère à ces associations, qui s'efforcent d'obtenir l'abolition du Code de la Famille adopté en 1984. La loi, selon elles, viole l'interdiction de toute discrimination sexuelle, garantie par la Constitution.

Le code stipule notamment que la femme doit obéir à son mari et donne à l'homme plus de droits que de responsabilités en cas de divorce. La tâche des féministes est encore compliquée par le ralliement de nombreuses Algériennes aux thèses intégristes. Ainsi, l'Association El Irchad (guide spirituel) des femmes se plaint de la tiédeur du Code de la famille. Elle estime qu'il n'applique pas suffisamment la loi islamique.

Aïcha, une étudiante d'une vingtaine d'années, raconte que de jeunes hommes ont commencé l'année dernière à se regrouper pour empêcher les femmes de sortir du campus de Blida. Une association d'étudiants s'est plainte, mais en vain, devant les autorités provinciales. Le 3 avril, un petit groupe de fem-

## Tunisie : Ben Ali entre la réforme et le goût du pouvoir

« Les dirigeants n'ont aucune vision de la réconciliation entre Islam et modernité »

TUNIS (Reuter) — Le président tunisien Zine al Abidine Ben Ali, fidèle au style qui est le sien depuis son accession à la magistrature suprême il y a deux ans et demi, a offert cette semaine des concessions à ses adversaires pour maintenir les espoirs de réformes, tout en conservant un véritable contrôle du pouvoir.

Dans un discours prononcé à l'oc-

casion du 1er mai, Ben Ali a annoncé son intention de prendre des « mesures » — il n'a pas dit lesquelles — pour faciliter la représentation de l'opposition au Parlement, où le parti au pouvoir jouit actuellement d'une situation de monopole.

Mais il a assorti cette promesse d'une mise en garde. Lui seul, a-t-il souligné, décidera du cours du pro-

cessus démocratique, « loin de toutes surenchères et pressions, et en dehors de tout modèle ».

Ben Ali a pris le pouvoir en novembre 1987 sans déroger à la Constitution, en faisant déposer son prédécesseur Habib Bourguiba pour « séniilité ».

Il a fondé sa légitimité sur la promesse d'une rapide démocratisation, expliquant que les Tunisiens étaient maintenant assez mûrs pour se passer du style paternaliste qu'incarnait le « combattant suprême » depuis l'indépendance.

Mais sa lune de miel avec la classe politique a été de courte durée et le président, aujourd'hui âgé de 53 ans, n'a pas hésité à museler ceux qui n'acceptaient pas sa conception d'une démocratie régie par en-haut.

Aux élections législatives d'avril 1989, premier test de la démocratisation, l'ex-parti unique, devenu le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), a raflé la totalité des 141 sièges du Parlement. Le gouvernement a démenti les accusations de fraude formulées par l'opposition.

Les Tunisiens désabusés affirment maintenant que la tournure des événements était inévitable. Le général Ben Ali, rappellent-ils, est un militaire issu du sérail de Bourguiba, dont il a été le dernier premier ministre.

Les hommes du président assurent que Ben Ali est un démocrate convaincu, mais qu'il est confronté à une résistance de l'appareil du RCD et à l'opposition du puissant mouvement islamique.

Mais le chef de l'État s'est également aliéné la gauche laïque qui aurait pu compter parmi ses alliés. Trois formations de centre-gauche ont, le mois dernier, annoncé leur intention de mettre sur pied un front démocratique élargi pour occuper le terrain entre le parti au pouvoir et les intégristes musulmans.

Le mouvement islamiste « Nahdha » (Renaissance), non reconnu par les autorités, a jusqu'ici constitué le défi le plus sérieux pour Ben Ali. Représentés par des indépendants, les intégristes ont remporté 13 pc des suffrages aux législatives d'avril 1989 et, depuis, le gouvernement multiplie les critiques à leur encontre.

L'entourage de Ben Ali a récemment accusé la Nahdha d'être infiltrée par des chiites pro-iraniens, ce qui a amené *Al-Fajr*, l'hebdomadaire de la Nahdha, dont l'existence est en soi une concession du pouvoir, à dénoncer la semaine dernière une « campagne hystérique » et à appeler de ses vœux un dialogue.

Dans son discours du 1er mai, Ben Ali s'est efforcé d'éloigner le débat du terrain religieux pour se replier sur l'économie, où le parti au pouvoir est plus à l'aise.

Le gouvernement affirme vouloir mettre sur pied une « société civile » où l'État s'attacherait à protéger l'Islam de l'extrémisme et de l'hérésie.

Selon un responsable de la gauche, l'offre de Ben Ali d'ouvrir le Parlement à d'autres « sensibilités » pourrait viser trois petits partis qui ont maintenu leur confiance au pouvoir. Ces trois formations participent aux travaux d'un Conseil national mis sur pied pour discuter de la transition démocratique du système politique tunisien.

La Nahdha et l'alliance de centre-gauche ont boycotté ces travaux. En réponse, le gouvernement ne les a pas invités à la cérémonie du 1er mai au palais de Carthage.

Ben Ali peut cependant continuer de s'appuyer sur un réservoir de fonctionnaires dévoués. « Les Tunisiens sont attachés au consensus et au contrôle social, juge un analyste. Il faudrait des années pour briser cela. »

**ciel 98,5**

Écoutez Ciel et parcourez le monde

Écoutez Ciel MF et identifiez 4 mots passeport... vous pourriez vous retrouver sous le ciel de l'ITALIE!

**ITALIE**

Remplissez et retournez à: Ciel, C.P. 98, Longueuil J4H 3Z3

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Telephone residence: \_\_\_\_\_ Telephone bureau: \_\_\_\_\_

Mots passeport: \_\_\_\_\_ Date de diffusion: \_\_\_\_\_

**exotik** courses

Tirage le 31 mai 1990

Section du Québec

**Planiforum**

L'Association internationale de planification et de gestion stratégique

en collaboration avec

**The Bureau de Commerce de Montréal**  
The Montreal Board of Trade

vous proposent la

**Conférence annuelle 1990 de Planiforum**  
**BIENTÔT L'AN 2000**  
Vous êtes déjà en retard à moins que ...

Le mercredi 16 mai 1990  
de 8 h 30 à 17 h 00  
Hôtel Méridien à Montréal

Conférencier du déjeuner:  
Dr Kimon Valaskakis  
Président-fondateur de l'Institut Gamma  
Auteur du récent livre  
«Le Canada des années 90  
effondrement ou renaissance?»

Conférence animée par:  
Paul-André Comeau  
Rédacteur en chef du Devoir

Conférence et déjeuner:  
Membres: 175, \$  
Non-membres: 200, \$

Déjeuner seulement:  
Membres: 35, \$  
Non-membres: 40, \$

Information et inscriptions: **(514) 878-4651**

Programmes d'été — Semaines intensives

**Anglais langue seconde pour les affaires**

Les sessions sont axées sur le développement de la communication orale, selon les besoins particuliers des participants.

- Cours crédités au niveau collégial
- Deux sessions:
  1. Du 3 au 8 juin
  2. Du 8 au 13 juillet
- Les groupes sont limités à 15 participants
- Magnifique campus au cœur de l'Estrie
- Résidences modernes

CHAMPLAIN REGIONAL COLLEGE  
Programme d'été  
Anglais langue seconde  
Lennoxville (Québec)  
JIM 2A1  
Tél.: (819) 564-3684

LENNOXVILLE  
CHAMPLAIN REGIONAL COLLEGE

Journée d'information, samedi 26 mai (réservations)

## L'ACTUALITE INTERNATIONALE

## LE MONDE EN BREF

## Démenti du Kremlin

MOSCOU (AFP) — Alexandre Iakovlev, membre du Bureau politique et du Conseil présidentiel soviétiques, a apporté hier un démenti catégorique sur les informations venues de l'OTAN à Bruxelles affirmant qu'un régiment d'élite de l'armée avait effectué une démonstration de force le 25 février dernier dans la capitale soviétique. « Il n'y a pas eu de mouvement de personnel militaire. Il n'y a pas eu de pressions sur la direction politique et il n'y a aucune base pour affirmer que la politique de Gorbatchev a changé pour répondre à des pressions », a déclaré M. Iakovlev au cours d'une conférence de presse.

## Fuite des capitaux haïtiens

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Cinquante-six millions de dollars en devises américaines ont été expatriés à l'étranger en 1988 par des citoyens haïtiens, a annoncé hier le quotidien *Le Nouvelliste* (libéral indépendant), citant l'ancien ministre de l'Économie et des Finances après la chute de la dictature des Duvalier en 1986. M. Leslie Delatour, l'ancien ministre a qualifié de « véritable saignée » cette fuite de capitaux qui avait déjà atteint en 1983 le chiffre record de 87 millions US. Au total, 277 millions de dollars US ont quitté la République caribéenne de 1980 à 1988, selon ces mêmes sources.

## Défaite modérée de Mme Thatcher

LONDRES (AFP) — Les travaillistes ont enregistré, hier soir, un gain net de 300 sièges et les conservateurs ont perdu au total 191 sièges aux élections locales dans 200 conseils (sur 201) en Angleterre, au Pays de Galles et en Écosse, selon les derniers résultats compilés par l'agence britannique Press Association. La victoire des travaillistes, moins totale que l'auraient laissé entendre les sondages, leur a permis de prendre le contrôle de 11 nouveaux conseils municipaux dont celui de Bradford (nord de l'Angleterre). Les conservateurs ont perdu 12 conseils municipaux mais ont repris le conseil d'Ealing (ouest de Londres) aux travaillistes, ainsi que quatre autres collectivités locales. Une projection au niveau national des résultats d'ici dans 22 circonscriptions clés, réalisée par la BBC, indique que les travaillistes gagneraient les élections générales avec 42 % des voix contre 31 % aux conservateurs et 18 % aux libéraux-démocrates.

## Le Ciel se referme

BUDAPEST (AFP) — La réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, prévue les 11 et 12 mai à Budapest pour signer un traité « Ciel ouvert », n'aura pas lieu en raison des profondes divergences qui ne permettent pas d'aboutir à un accord d'ici la fin de la semaine prochaine, a laissé entendre le chef de la délégation hongroise. M. Tibor Toth, qui préside la deuxième phase des négociations « Ciel ouvert », a déclaré hier que ces pourparlers se termineront le 10 mai, mais qu'il « semble certain que les participants ne pourront pas aboutir, d'ici-là, à un accord ». Les négociations « Ciel ouvert », dont la première phase s'est tenue en février à Ottawa, doivent fixer les règles permettant des survols de contrôle réciproques des pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie avec des avions militaires non armés. Les divergences qui séparent, dans la plupart des cas, l'Union soviétique des autres pays, concernent notamment les modèles d'avions utilisés pour les futurs survols, les instruments techniques emmenés à bord, les territoires concernés et l'utilisation des informations acquises, ont indiqué des membres d'autres délégations au cours de cette même conférence de presse. L'URSS veut notamment exclure les bases militaires étrangères du territoire à survoler, et demande que les informations recueillies soient réservées au pays qui a effectué un survol. Les autres délégations veulent mettre ces informations à la disposition de tous les pays signataires.

## Accord de Klerk-Mandela

- Mécanisme de libération des prisonniers politiques
- Le leader noir croit possible une levée des sanctions

LE CAP (AFP) — Le Congrès national africain (ANC) et le gouvernement sud-africain se sont formellement engagés hier, à l'issue de trois jours d'entretiens au Cap, à « oeuvrer en commun » pour mettre fin au « climat de violence et d'intimidation » et en faveur de « la stabilité et d'un processus de négociations pacifique ».

Contenu dans le préambule d'un accord rendu public à l'issue de la toute première rencontre officielle entre les deux parties, cet engagement constituait l'une des exigences fondamentales du gouvernement vis-à-vis du mouvement nationaliste noir, qu'il accusait d'« ambiguïté » et de « double langage ».

L'engagement est « d'une extrême importance pour l'Afrique du Sud », a souligné d'emblée le président Frederik W. de Klerk au cours d'une conférence de presse donnée conjointement avec le vice-président de l'ANC, Nelson Mandela. M. de Klerk a même parlé de « percée importante ».

En outre, les deux parties ont décidé la mise sur pied d'un « groupe de travail » qui devra, d'ici au 21 mai, proposer une définition des délits politiques « dans le contexte sud-africain », ainsi que des mécanismes pour la libération des prisonniers politiques et l'octroi de l'immunité, notamment aux exilés. Il s'agit là de deux des revendications principales

de l'ANC. Les autorités ont également promis de « revoir les lois sécuritaires existantes » et renouvelé leur promesse d'« oeuvrer pour la levée de l'état d'urgence », deux autres exigences de l'ANC.

L'accord, que M. de Klerk a décrit comme un « consensus », a été obtenu à l'issue de trois jours de discussions préliminaires dont le but était d'éliminer les obstacles empêchant l'ouverture de négociations pour une nouvelle Constitution.

Pour Pretoria, au premier rang de ces obstacles figure le refus de l'ANC d'abandonner le principe de la « lutte armée », c'est-à-dire de la guérilla contre le régime. Ce refus est, d'après le gouvernement, en grande partie responsable du climat de violence qui règne actuellement dans les townships.

Interrogé à propos de la « lutte armée », qui n'est mentionnée nulle part dans le communiqué, M. Mandela est, de l'avis des observateurs, allé très loin en déclarant que « l'ANC examinera la question sérieusement » et prendra « une décision appropriée ». Il a refusé d'en dire plus, mais le sens de ses propos était clair lorsqu'il a dit que l'ANC « respectera chaque mot de l'accord ».

Tout en réaffirmant que les sanctions économiques contre le régime « restent en place » pour l'instant, M. Mandela a, en outre, laissé présager

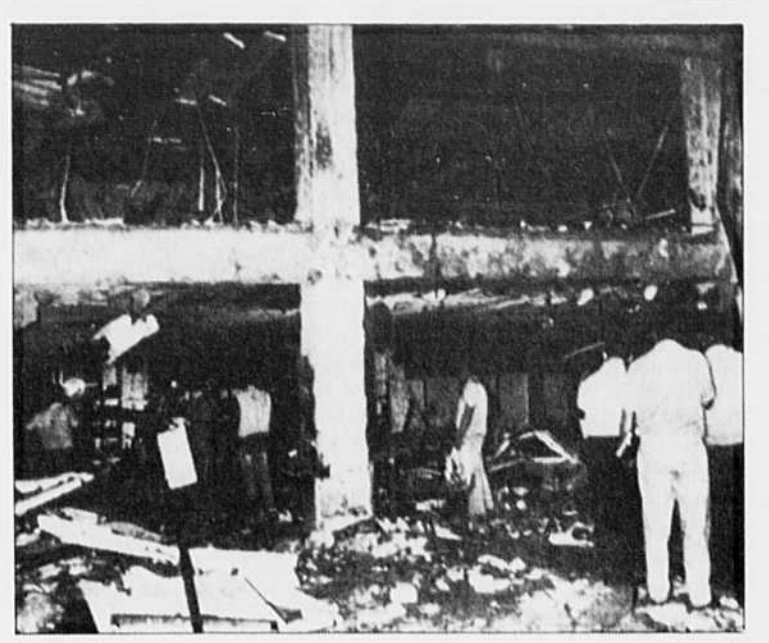
un assouplissement, voire, à terme, un abandon de cette politique, en indiquant qu'à la suite de l'accord du Cap et des « développements à venir », l'ANC espérait qu'il ne serait « pas nécessaire pour nous d'appeler la communauté internationale à intensifier, ou à maintenir, les sanctions ».

Concernant la levée de l'état d'urgence, « l'ANC s'attachera à remplir les objectifs contenus dans le préambule », précise le texte. Or, c'est là une des exigences du gouvernement, à savoir que l'ANC doit « aider » à lever ce régime d'exception en mettant au pas ses partisans les moins disciplinés.

Concernant la violence, les deux parties mettront sur pied « des voies de communication efficaces ».

Manifestant une satisfaction évidente et une complicité indéniable, M. Mandela et de Klerk ont tous deux insisté sur le fait que l'accord n'avait pas été acquis au détriment de l'une des deux parties.

« Non seulement nous sommes plus proches l'un de l'autre, mais nous sommes tous vainqueurs. L'Afrique du Sud est vainqueur », a assuré M. Mandela, qui a souligné la « cordialité » de la rencontre et parlé d'un « esprit de conciliation et de compréhension ». Le leader de l'ANC a aussi dit qu'il n'avait « pas le plus petit doute » sur « l'intégrité » de M. de Klerk.



## Encore une bombe en Colombie

C'est à Cali cette fois qu'ont frappé, jeudi soir, les terroristes colombiens. Une bombe a explosé devant une pharmacie de cette ville de l'ouest du pays, tuant quatre personnes et en blessant 20.

## Ouverture à Bucarest

Le président Iliescu accepte de négocier

BUCAREST (AFP) — Des négociations entre le président intérimaire roumain Ion Iliescu et les contestataires réunis au sein de l'Alliance nationale pour la proclamation de Timisoara débuteront mardi prochain, a déclaré hier M. George Serban, l'un des membres de la délégation d'opposants qui a rencontré M. Iliescu. Un communiqué, qui fait état du prochain « début du dialogue », a en outre été diffusé par Radio-Bucarest après la confirmation de la première rencontre, hier après-midi, de M. Iliescu avec des représentants de la « Société Timisoara », l'une des principales associations de contestataires.

La réunion d'hier et l'annonce d'un dialogue dès la semaine prochaine représentent une volte-face du pouvoir qui avait jusqu'à présent refusé toute discussion avec les contestataires traités de « voyous ».

Trente-six personnes observaient hier encore une grève de la faim à Bucarest, alors que des milliers de manifestants étaient toujours rassemblés place de l'Université. Le mouvement s'est étendu à cinq grandes villes de province cette semaine.

La réunion a servi à préparer le dialogue qui va s'amorcer la semaine prochaine entre le gouvernement et l'opposition sur les grands thèmes des élections du 20 mai, le premier scrutin libre depuis plus de 40 ans, et de la démocratisation, a ajouté M. Serban.

Le philosophe de 35 ans est l'un des dirigeants de la Société Timisoara, un groupe à l'origine de la contestation du gouvernement de M. Iliescu, qui est notamment critiqué pour avoir été trop étroitement associé au dictateur Nicolae Ceausescu renversé et exécuté en décembre.

M. Iliescu et plusieurs de ses collaborateurs ont discuté hier, au siège du gouvernement, pendant trois heures avec quatre délégués de Timisoara, trois représentants de la Société Timisoara et un membre du conseil municipal, a dit M. Serban. « Notre but était de préparer un dialogue. C'était une sorte de test réciproque », a-t-il ajouté.

Les grands thèmes abordés ont été les élections et la démocratisation de la Roumanie sans qu'on parvienne à aucune conclusion immédiatement. Les délégués n'ont pas demandé le report des élections, a précisé M. Serban.

Les discussions de la semaine prochaine vont prendre deux formes, a précisé M. Serban. Tout d'abord, la rencontre prévue mardi doit réunir M. Iliescu et des représentants des contestataires de Bucarest avec la participation d'un représentant de Timisoara. Son but sera de désamorcer le mouvement d'occupation dans la capitale et les grèves de la faim.

Une seconde réunion avec le chef de l'Etat par interim est prévue plus tard dans la semaine. Elle doit aborder les « revendications fondamentales » de l'opposition regroupée dans l'Alliance nationale pour la proclamation de Timisoara. L'Alliance formée le week-end dernier à Timisoara regroupe la plupart des partis et groupes d'opposition, dont les trois principaux partis de l'opposition traditionnelle.

## Alerte générale à La Havane

Les manoeuvres américaines font paniquer les Cubains

LA HAVANE (AFP) — La Havane vivait hier dans la hantise d'une attaque américaine et se préparait à une telle éventualité.

Alors que les troupes américaines effectuent des manoeuvres aériennes à proximité de l'île, et que les forces cubaines y ont répliqué en déclenchant leurs propres manoeuvres baptisées « Bouclier cubain », on a pu voir des signes évidents d'un climat de tension dans la capitale.

Ainsi, les journaux et la télévision de La Havane ont diffusé pour la première fois des images des Mig-29 récemment livrés à Cuba par l'URSS. Dans les jardins de l'hôtel Nacional, dans le centre-ville, on a installé mitrailleuses anti-aériennes qui ont été pointées vers la mer.

Un grand nombre de réservistes ont été rappelés et placés en état d'alerte, comme on a pu le constater par un absentéisme inhabituel dans les entreprises.

Dans les rues de la Havane, on voyait hier nettement plus de personnes en uniforme, et certains quartiers ont été le théâtre d'exercices de riposte à des attaques commando.

La presse faisait état quant à elle d'exercices militaires dans tout le pays.

« Tout le monde est électrisé. Ma femme sursaute à n'importe quel bruit, et elle passe son temps à regarder le ciel », affirme un vieillard interrogé dans la rue.

Trois exercices américains se déroulent simultanément dans la région : l'exercice « Ocean Venture » qui comprend des débarquements aéro-navals qui auront lieu « sans doute » à Puerto Rico, des exercices de défense du type « DEFEX » à la base américaine de Guantanamo à l'est de Cuba, et la manoeuvre stratégique « Global Shield ».

Cette manoeuvre est « une tentative d'intimidation, de pression, et de

déstabilisation, pour nous obliger à détourner des forces et des moyens pour les besoins de notre défense », a écrit hier le quotidien officiel du Parti communiste cubain, *Granma*.

Toujours selon *Granma*, il pourrait même s'agir d'un écran destiné à cacher une opération militaire à grande échelle « contre Cuba ». « Nous devons être prêts, maintenant et toujours, pour aller jusqu'au bout. Nous n'avons pas d'alternative », conclut le quotidien.

Les États-Unis ont rejeté hier les accusations cubaines, en indiquant qu'il s'agissait d'exercices « purement routiniers ».

Des sources diplomatiques à La Havane estiment qu'une agression des États-Unis est « impensable » et opinent que Cuba utilise la menace d'une attaque pour détourner l'attention de la population des pénuries dont elle souffre.

## « Deux plus quatre » : c'est parti

Assouplissement de Moscou sur le statut de l'Allemagne ?

BONN (Reuter) — Les chefs des diplomatie américaine et soviétique ont eu hier trois heures d'entretiens sur l'unité allemande, la Lituanie et le désarmement, à la veille de discussions internationales, dites « Deux plus quatre », sur la future Allemagne unifiée.

Le secrétaire d'État américain James Baker et son homologue soviétique Edouard Chevardnadze, arrivés le jour-même à Bonn, sont cependant restés très discrets sur leur conversation.

Ils rencontreront aujourd'hui leurs homologues britanniques, français, ouest-allemand et est-allemand pour entamer les pourparlers « Deux plus quatre » sur la réunification allemande.

« Nous avons eu une bonne réunion », a déclaré Baker. « Nous avons parlé des négociations deux plus quatre, de l'unification de l'Allemagne, de la Lituanie et de certains aspects du désarmement. »

Moscou voudrait que l'Allemagne ait un pied dans chaque alliance militaire, le Pacte de Varsovie et l'OTAN. Les cinq autres pays insistent sur l'appartenance de l'Allemagne à l'alliance occidentale.

Après une rencontre avec le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl,

Chevardnadze a laissé entendre que l'URSS pourrait assouplir sa position. « L'atmosphère est propice à des progrès sur la question de l'appartenance à l'OTAN », a-t-il dit.

Un général soviétique, Gueli Batanine, présenté comme étant proche du président Mikhaïl Gorbatchev, a pour sa part position en faveur de l'intégration de l'Allemagne au sein de l'OTAN, en déclarant que ce serait la meilleure façon d'assurer l'équilibre de l'Europe.

Dans un article rédigé pour le quotidien est-allemand *Berliner Zeitung*, Batanine, conseiller militaire du Comité central du Parti communiste d'URSS, s'est ainsi démarqué de la ligne officielle du Kremlin.

De fait, un conseiller de Chevardnadze, Vitali Tchourkin, a laissé entendre que le Kremlin était soumis à des pressions considérables pour bloquer l'adhésion à part entière d'une Allemagne unifiée à l'OTAN.

Des responsables américains ont d'autre part distribué des notes tirées d'une déclaration de Baker sur la Lituanie, lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, jeudi à Bruxelles.

Selon ces notes, Baker avait alors déclaré que l'actuelle épreuve de force entre Moscou et la Lituanie

« ne représentait pas une menace réelle pour le sommet (Bush-Gorbatchev) de Washington (du 30 mai au 3 juin) et l'amélioration des relations soviéto-américaines ».

Tout en soutenant la candidature de la future Allemagne unie à l'OTAN, le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères Hans-Dietrich Genscher a, quant à lui, déclaré à un radio de Berlin-Ouest que l'un des objectifs des pourparlers « deux plus quatre » était d'inclure Moscou dans une nouvelle structure de sécurité européenne. « Personne n'a l'intention de repousser l'Union soviétique aux marges de l'Europe », a-t-il dit.

## Tapis de Perse

Ce que vous achetez est important. Tout aussi important est l'endroit où vous l'achetez. Nous possédons un inventaire complet des plus beaux tapis orientaux et tapis de Perse.

Nous recevons de nouveaux tapis chaque mois. Plus de 2000 tapis neufs, antiques et semi-antiques en inventaire. Vous avez une semaine pour essayer un tapis chez-vous. Nos consultants vous aideront à sélectionner le tapis le plus approprié à votre décor. Nos prix sont très compétitifs.

Venez voir notre collection du printemps  
Shuja Bashir & Cie  
Place Bonaventure  
Étage Mart E  
32 Elmira, Montréal  
861-7847

Nous achetons, vendons, échangeons, évaluons, nettoisons (à la main) et réparons tous tapis orientaux et tapis de Perse.

Téléphone: 861-7847 ou 876-4043

Télécopieur: 861-7822  
Heures d'ouverture: lundi à vendredi 9h00 - 17h00 - Samedi 9h00 - 14h00

## L'ONU avertit les Contras

NEW YORK (AFP) — Avertissement des nations unies aux rebelles antisandinistes : le Conseil de sécurité de l'ONU a prorogé hier de six mois le mandat des casques bleus en Amérique centrale, et a insisté pour que la démobilisation des *contras* soit terminée le 10 juin prochain.

Approuvant la recommandation du secrétaire général de l'ONU Javier Perez de Cuellar, les 15 pays membres du Conseil de sécurité se sont prononcés à l'unanimité pour le renouvellement du mandat du Groupe des observateurs militaires de l'ONU en Amérique centrale (ONUCA) qui est actuellement formé d'un bataillon vénézuélien de 702 hommes et de 293 officiers de six pays différents.

La résolution du Conseil de sécurité a été adoptée au moment où la présidente nicaraguayenne Violeta Chamorro rencontrait à Managua le chef militaire de la *Contra* Israel Galleano pour des négociations sur la démobilisation des rebelles antisandinistes. L'accord passé avec la *Contra* le 19 avril dernier, avait fixé le 10 juin comme date limite pour la démobilisation générale des *contras*.

PREMIÈRE COMMUNION • CONFIRMATION • ORDINATION

Demandez nos suggestions cadeaux au moment d'offrir un présent lors de ces grandes occasions

Desmarais Pobitaille

60 ouest, rue Notre-Dame  
Montréal, Qc H2Y 1S6  
(514) 845-3194

Au service de la liturgie depuis 1909

Anjou-Québec  
Traiteur

«Le prêt à emporter»

C'est la meilleure façon de vous faire plaisir

Laissez parler vos envies  
Petits plats mijotés et grands classiques

Tout est là devant vos yeux prêt à déguster chez vous.

1025 rue Laurier ouest  
272-4065 ou 272-4086

Notre qualité fait notre renommée

La boucherie, la charcuterie et le traicteur, c'est notre métier!

## VOYAGES

## YOUGOSLAVIE

Découvrez un nouveau coin de l'Europe  
Circuit 15 jours - 13 nuits

Transport aérien aller-retour  
Hôtels de 1ère classe et touristique supérieur  
3 repas par jour durant le circuit  
2 repas par jour à Dubrovnik  
Guide accompagnateur parlant français

A partir de 1629\$ par personne  
occ. double  
Taxes, frais de service et visa: 174\$ can.

VOYAGES  
**REVIGOL** INC.

(514) 385-5210  
Permis du Québec

## EUROPE

Paris, aller et retour, à partir de... 448\$  
Paris, aller simple, à partir de... 250\$  
Londres - Lyon - Toulouse... 449\$  
Bruxelles, à partir de... 310\$  
Montréal-Nice, à partir de... 489\$  
Montréal-Nantes, à partir de... 439\$

## EUROPE PROMOTION • CITROEN • CONTRAT ACHAT-RECHAT

|                                   | 21 jours | 30 jours | 45 jours |
|-----------------------------------|----------|----------|----------|
| BX 19 TRD D.A. DIESEL             | 765\$    | 999\$    | 1425\$   |
| BX 19 TRD D.D. AUTOMATIQUE DIESEL | 845\$    | 1070\$   | 1525\$   |
| BX 17 TURBO D.A. DIESEL           | 790\$    | 1100\$   | 1550\$   |
| BX 19 S.W. D.A. DIESEL            | 765\$    | 995\$    | 1445\$   |
| BX 17 TURBO S.W. D.A. DIESEL      | 810\$    | 1050\$   | 1550\$   |

AIR - AUTO: CITROEN - RENAULT - PEUGEOT - VW - ALFA-ROMEO - HUSAR, ETC.  
CAMPERS VW ET CAMPERS ÉQUIPÉS CITROEN 2 CV 5549 - CITROEN AX 10 5590 - BX DE BASE 5879 - BX 16 TRS AUTOMATIQUE 51174 - BX 19 TRD AUTOMATIQUE 51257 - BX 19 TRS 51109 - RENAULT 5E 5590 - RENAULT 19 TR 5525 - RENAULT 21 678 51295 - RENAULT STATION 51529 - PEUGEOT 205 JIN 3 PORTES 5699 - 309 5909, etc. CHOIX D'AUTO-MATIQUES ET CAMPERS, LIVRAISON FRANCE-BELGIQUE-NORVÈGE, etc.

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES  
Avion - bateau - billets pour croisières - Eurailpass pour chemin de fer européens - Forfaits vers Hawaï et Cuba - Les Antilles et les Caraïbes

SPECIAL-AUTO  
TOURING CLUB DE FRANCE  
1470, rue Peel (métro Peel), suite 721  
Tél.: 281-1040 Permis du Québec

## « À la fin du jour... »

M. David Peterson exhorte les provinces récalcitrantes à ratifier Meech

**L**E TÉMOIGNAGE du Premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, devant le comité parlementaire sur la Constitution, a magistralement clôturé hier une démarche qui aurait pu déboucher sur la confusion et l'invasible. Avec des mots simples, sans charabia juridique, M. Peterson s'est adressé indirectement à ses homologues canadiens. Dans le sillage des propos tenus la veille par l'ancien leader du NPD, M. Ed Broadbent, le chef du gouvernement ontarien a achevé de tracer à l'intention des membres du comité Charest le chemin étroit où insérer une solution à l'impasse actuelle des accords du lac Meech.

Chenail étroit ? Il faut cesser de rêver en couleurs et croire que tout est possible, que toutes les revendications peuvent être assumées et satisfaites dans cette ronde-Québec. Avec des mots et sur un ton qui auraient dû être utilisés bien avant dans cette aventure, le Premier ministre n'a pas craint de rabrouer le député Svend Robinson. Ce dernier reprenait le catalogue des « oubliés » sur lesquels s'est charpentée au cours des mois la campagne anti-Meech. M. Peterson a même joué l'historien en rappelant les diverses étapes qui ont jalonné la négociation et la conclusion de ces accords, l'occasion de chasser les mythes et les bobards dont certains « politiciens » ont nourri leurs chimères.

Au tournant de la petite histoire, le témoignage de M. Peterson ne relève pas de l'anecdote. Il a été, avec son procureur général, M. Ian Scott, le dernier à se rallier au compromis sur la clause de la société distincte. Hier, il a affiché haut et clair ses convictions. Les faux-fuyants et les semblants de démonstration juridique colportés d'un bout à l'autre du pays ne font pas le poids devant ce témoignage de l'un des auteurs du compromis qui a mené aux accords Meech-Langevin. Les rappels historiques de M. Peterson devant le comité des Communes devraient inciter les adversaires de l'entente à un peu plus de pudeur, à un peu moins de fantasmagorie.

Chenail étroit ? Le Canada n'a pas d'autre choix que de respecter la parole donnée après d'intenses et honnêtes négociations menées conformément à la loi constitutionnelle de 1982.

Ici, on a beaucoup « charrié » au pays. À entendre les détracteurs de l'accord Meech, on croit rêver ! Une loi constitutionnelle ne se rédige pas à la faveur des interventions de tous les abonnés au réseau Alex ! Par un excédent de vertu dont nul précédent n'existe sur la planète, il faudrait maintenant imaginer une véritable foire constitutionnelle au nom d'une conception angélique et utopique de la démocratie participative. Nous sommes collectivement en voie de sombrer dans la constitutionnalité aigüe.

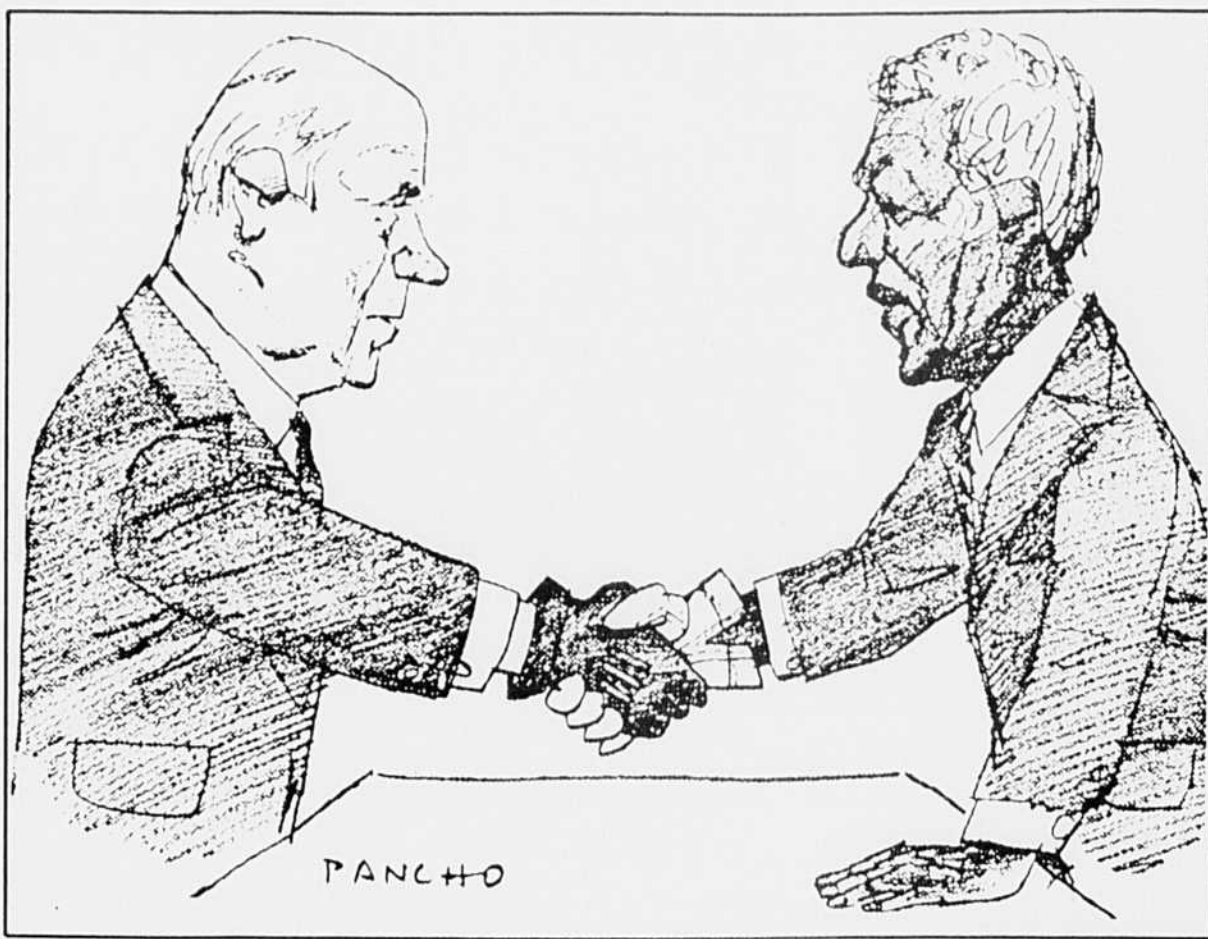
Chenail étroit ? La marge de manoeuvre et le réalisme politique obligent de signaler une autre évidence. De l'amas de propositions agitées depuis trois ans, il en est à peine quelques-unes autour desquelles réaliser l'unanimité des onze chefs de gouvernement dans un avenir où la notion d'éternité n'est pas automatiquement incluse. C'est le sens manifeste des propos tenus jeudi par M. Broadbent devant ce même comité.

Unanimité ? L'exigence en a été rappelée avec insistance par M. Peterson en évoquant la possible mise au point d'un accord politique issu des propositions de M. Frank McKenna. Et du même souffle, le chef du gouvernement ontarien de réaffirmer la nécessité d'adopter d'abord et intégralement les accords de Meech. Point à la ligne. Mais avant le 23 juin !

Tout le témoignage de M. Peterson s'est avant tout voulu un appel calme et raisonné aux Premiers ministres des provinces récalcitrantes. Inutile de verser dans la grandiloquence, encore moins dans la banalité émotive. N'empêche que la raison était au rendez-vous de cette démonstration, de cet appel à la responsabilité des détenteurs de mandats confiés par le peuple.

« À la fin du jour... » ; derrière la belle expression du parlementarisme britannique, vaguement inspirée de réminiscences bibliques, M. Peterson a exhorté les autres Premiers ministres à faire preuve de leadership. « À la fin du jour, quelqu'un doit prendre la responsabilité de trancher ». Dans trois capitales, l'heure doit maintenant être ajustée à l'étalon de l'intelligence. À la fin du jour, dans quelques semaines...

— PAUL-ANDRÉ COMEAU



TIRÉE DU JOURNAL LE MONDE

## LETTRES AU DEVOIR

### Correction

JE TIENS à corriger l'article de Jean-Pierre Proulx sur le comité de travail produit par le comité du programme du MÉMO (3 mai, p. 15).

Contrairement à ce qu'écrivait le journaliste — qui cite mal le document — notre proposition relative au projet éducatif catholique ne s'adresse pas aux conseils d'orientation sans distinction; cela serait nier les valeurs auxquelles nous tenons depuis nos origines.

Notre recommandation est très précise quant à la clientèle visée : « proposer aux conseils d'orientation des projets de promouvoir un projet éducatif catholique de développer un projet qui corresponde aux perspectives du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation ».

Quelles sont ces perspectives ? Dans ses publications, le comité catholique intègre dans sa vision du monde les valeurs de respect profond de la diversité religieuse et d'accueil chaleureux des autres. Nous faisons nôtres ces valeurs.

Comme en 1987, nous proposons :

- a) d'assurer aux élèves et aux parents, dans chaque école, une choix réel et libre et une égalité de traitement entre la formation morale et religieuse catholique et la formation morale laïque et
- b) de sensibiliser les jeunes au respect de la diversité religieuse qu'ils retrouvent dans leur école, au Québec et dans le monde. À ces orientations, nous ajoutons une recommandation : retirer les poursuites intentées pour des raisons religieuses contre le gouvernement du Québec en relation avec les lois 37 (1982) et 107 (1989).

La référence au « virage confessionnel du MÉMO » a peu de rapport à la réalité.

— KENNETH GEORGE  
directeur du programme  
du MÉMO  
Montréal, le 3 mai.

### Indépendante

LA FÉDÉRATION professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) demande au Premier ministre, M. Brian Mulroney, de renouveler le mandat du Commissaire à l'information, Mme Inger Hansen, pour une autre période de sept ans. Le mandat de Mme Hansen se termine à la fin de mai.

La semaine dernière, Mme Hansen a déclaré qu'elle portait foi à certaines informations qui circulent à Ottawa, selon lesquelles M. Mulroney n'a pas l'intention de renouveler son mandat.

Mme Hansen a fait preuve d'un bel esprit d'indépendance pendant cette période cruciale où elle a été Commissaire après l'entrée en vigueur de la Loi sur l'accès à l'information en juillet 1983. Il est très important d'avoir un Commissaire qui ait la liberté de critiquer le gouvernement chaque fois que celui-ci déroge à l'esprit et à la lettre de sa propre loi sur l'accès.

Mme Hansen a eu le courage de déclarer que le gouvernement Mulroney semblait éprouver des problèmes à appliquer la loi. En renouvelant le mandat de Mme Hansen, le gouvernement Mulroney prouvera qu'il croit à la nécessité d'avoir un Commissaire vraiment indépendant.

Le renouvellement du mandat de Mme Hansen pour une autre période de sept ans montrerait que le gouvernement n'a pas peur de faciliter l'accès à ses dossiers. Comme le disait M. Joe Clark lors de l'adoption de la loi sur l'accès, « lorsque le gouvernement fonctionne dans le secret, quand il refuse de transmettre des documents au public, il crée une atmosphère de méfiance publique... C'est une question de pouvoir, et

nous savons tous que ceux qui détiennent l'information détiennent réellement le pouvoir. Mais dans une démocratie comme la nôtre, ce pouvoir et cette information doivent être largement partagés ».

Si le gouvernement Mulroney refuse de renouveler le mandat de Mme Hansen, la population canadienne pourra tirer les conclusions suivantes : 1. Le gouvernement a peur de donner la parole à une voix indépendante comme celle de Mme Hansen, comme responsable du bureau du Commissaire à l'information; 2. Le gouvernement n'a pas l'intention de modifier de façon significative son attitude actuelle, qui consiste à se traîner les pieds dans l'application de sa propre loi.

Les extraits suivants sont tirés du rapport 1988-89 du Commissaire : « [...] Les délais que nécessitent notre bureau ou l'appareil juridique pour obtenir des résultats révèlent que le gouvernement a beau avoir fait siens depuis six ans les principes de la liberté de l'information, son attitude à leur égard demeure froide et marquée de réticences ».

« L'incapacité croissante des institutions fédérales à respecter des délais législatifs est telle que les utilisateurs se demandent s'il s'agit d'un problème d'ordre administratif ou d'un problème d'attitude ».

« Le gouvernement a encore, au plan pratique, du mal à fournir les services exigés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information ».

— ANDRÉ NOËL  
président de la FPJQ  
Montréal, le 3 mai.

### Reste à voir

LE FOOTBALL professionnel canadien a déjà été populaire à Montréal mais rien n'indique que la venue d'une équipe de la nouvelle ligue mondiale sera populaire auprès des Montréalais.

On connaît leur penchant pour le Canadien et les Expos, mais adopteront-ils et encourageront-ils une équipe de football majeur ? Pour créer un engouement l'équipe devra faire une campagne de publicité, compter sur une bonne couverture de presse, et avoir une fiche victorieuse. Les Montréalais seront curieux de voir cette nouvelle équipe.

On ignore le calibre de jeu, la qualité de la prestation et des footballeurs. Je doute que les équipes de la NFL se départissent de leurs meilleurs éléments. Que deviendraient-elles sans leurs vedettes ?

La présence d'un québécois dans l'équipe attirerait des spectateurs et créerait un sentiment d'appartenance chez les amateurs. Joueurs et autres amateurs de niveau secondaire, collégial et universitaire, manifesteront un intérêt, particulièrement en milieu anglophone.

Les magnats de la LNF feront tout pour implanter solidement l'équipe. L'argent n'est pas leur problème. Reste à voir si ce nouveau produit plaira.

— YVES PRÉFONTAINE  
Sherbrooke, le 1er mai.

### Le GATT et les pays pauvres

Lettre à M. John Crosbie, ministre du Commerce international

LES négociations du GATT sont en pleine effervescence : décisions de part et d'autre au sujet des règles commerciales qui resteront en vigueur jusqu'à la fin du siècle. Mais qu'advient-il des pays les moins avancés ? L'« Uruguay round » touche à sa fin et aucun compromis n'a été arrêté au sujet des pays les plus pauvres.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que la faim sévit. Limiter l'accès de ces pays aux marchés ne fait que maintenir un cycle dans lequel sont enclavés les victimes. Mais qui sont ces victimes ? Pour la plupart, des enfants, dont la majorité n'ont pas atteint l'âge scolaire, ne savent pas compter, ne comprennent rien au GATT. Pourtant, ils en

subissent les conséquences directes.

Il est possible de remédier à la situation. D'abord il suffirait d'abolir complètement les barrières tarifaires et non-tarifaires dans ces pays; leur donner la chance de rentrer dans la ronde. Il ne faut pas les considérer compétiteurs mais complémentaires puisqu'ils n'enraieraient en rien l'industrie canadienne.

Le Canada co-préside le Sommet pour les enfants (septembre 1990). L'objectif premier de l'Aide aux pays en développement est d'aider les pays les plus pauvres. Dans cette foulée, le Canada devrait soulever la possibilité d'une exemption immédiate pour les pays les moins avancés lors des négociations du GATT et lors de l'Assemblée spéciale des Nations-Unies en septembre. Outre des exemptions tarifaires, les pays pauvres ont besoin d'aide dans des secteurs tels que la mise en marché.

J'encourage le Canada à promouvoir la représentation de ces pays au sein du marché mondial.

— YOLA MORIDE  
Montréal, le 1er mai.

### On étouffe ici !

Lettre ouverte à MM. Pierre Paradis et Marc-Yvan Côté

SUITE à une offre d'emploi, je me suis rendu récemment au ministère du Revenu, au complexe Desjardins, à Montréal. En se rendant à la salle d'entrevue, l'intervieweur a fait remarquer qu'il faisait très chaud dans les bureaux ce matin-là — on pourrait presque y faire éclore des oeufs, a-t-il dit !

Avec la fumée en plus, j'ai eu l'impression, pour ma part, de traverser un four crématoire ! Vous n'avez pas de politique anti-tabagisme ? ai-je demandé. Non, a-t-il répondu, on n'est pas au Fédéral, ici ! Eh bien, merci quant à moi, ai-je pensé, plout le chômage que de venir mourir ici à petit feu ! Ne serait-il pas temps, Messieurs les Ministres, d'amender la Loi timorée de protection des non-fumeurs ? La santé des fonctionnaires provinciaux a-t-elle si peu d'importance ?

Près de 4000 composés chimiques libérés dans l'air ambiant par la combustion de la cigarette, dont une centaine de produits cancérigènes, dites-vous dans un dépliant publié conjointement par vos deux ministères.

Qu'attendez-vous donc pour étendre la portée de cette loi à tous les lieux de travail et assurer ainsi à tous les employés un air de qualité ?

Le taux d'absentéisme est très élevé, paraît-il, chez les employés de l'État. Je les comprends d'avoir souvent besoin d'aller respirer ailleurs une bouffée d'air frais. Il n'en tient qu'à vous, messieurs les ministres responsables de notre santé et de notre environnement, de les voir en meilleure santé et plus assidus à leur table de travail !

— ANNE LADOUCEUR  
Montréal, le 1er mai.

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe « enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361. Abonnements (514) 844-5738.

LE DEVOIR (USPS # 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

## Le sous-développement d'ici

Ces trauvailles inconfortables du Conseil des affaires sociales

APRÈS AVOIR causé quelque surprise l'an passé avec ses *Deux Québec dans un*, le Conseil des affaires sociales récidive, cette année, avec d'autres trauvailles propres à nous déranger.

Études à l'appui, le Conseil affirme qu'il y a chez nous deux fois plus de chômeurs qu'on le dit, que la pauvreté n'a pas reculé depuis vingt ans (sauf chez les vieux), que les jeunes sortent handicapés de nos écoles, et que la performance dont le Québec des affaires se targue cache encore de sérieux retards par rapport à l'Ontario.

Sans l'avoir lu, le ministre de la Sécurité du revenu conteste déjà les données de ce « rapport sur le développement ». Le Conseil pourtant l'appuie dans sa politique de travail obligatoire pour les assistés sociaux. Il faut savoir que M. André Bourbeau appartient au merveilleux monde de la banlieue qui a fui villes et campagnes.

On peut discuter longtemps des chiffres. Mais nul ne peut plus cacher un sous-emploi massif, la stagnation du salaire minimum, la précarisation du travail pour beaucoup de personnes (surtout des femmes), et la dislocation de nombre de régions rurales et de quartiers urbains.

Le Conseil, il est vrai, néglige le phénomène de l'économie parallèle qui permet ici comme ailleurs à bien des gens de vivre un peu moins mal. On doit même lui reprocher de ne pas avoir vu qu'il y a aussi « trois Québec » dans un : ces immigrants qui ajouteraient à la pauvreté de Montréal mais feraient la prospérité de Toronto...

Néanmoins, au total, c'est un bon rapport. Chaque région est à même d'y mesurer sa place dans l'échelle générale. Chacune pourra s'inspirer des « projets gagnants » qui ont fait leur preuve même en terre défavorisée. Les élus municipaux pourront aussi, au besoin, exiger de Québec des allé-

gements fiscaux pour compenser l'absence d'institutions publiques chez eux et la perte des retombées économiques allant avec.

Le Conseil des affaires sociales mise sur la fierté locale et sur le sentiment d'appartenance pour fonder des projets de création d'emplois qu'il veut stables et mieux rémunérés. C'est là un objectif et une stratégie valables. On s'y emploie déjà à Montréal. Mais ce plan risque de tourner court, en cas de récession, quand un autre pan de la classe moyenne retombera dans la pauvreté.

Au reste, jamais les pauvres des campagnes et des villes ne sortiront de leur sentiment d'impuissance si la norme du succès demeure celle de la consommation ostentatoire et de l'installation repue que les Québécois ont copiées des États-Unis et cultivent ici sans se soucier de leur « distinction ».

On n'a pas encore appris comment vivre dans une société qui n'aura bientôt plus les moyens de continuer dans la même voie de développement. (Ou le Conseil n'a pas su le demander à la nouvelle génération, condamnée à survivre autrement.) Le Conseil par contre fait sien le discours contre la Banque du Canada dont le taux d'escompte, à chaque cycle économique, ramènerait le Québec en arrière. Il lui reste à dire comment le pays fera face à son endettement.

Le Conseil cite Roland Arpin, le directeur du Musée de la civilisation : « La force de mobilisation de notre société est beaucoup plus grande que les objets de mobilisation qui sont sur la table. » C'est sûrement vrai dans les régions et quartiers pauvres, à l'affût d'une occasion « d'agir ensemble ». Mais peut-on compter sur la solidarité des milieux à l'aise ? Cela reste moins évident !

— JEAN-CLAUDE LECLERC

## Le règlement à Hydro-Québec

Imposé, mais toujours aussi enviable

UNE INTERVENTION exceptionnelle du législateur dans les conflits de travail au Canada et au Québec ne constitue pas une nouveauté.

La première loi spéciale adoptée par le Parlement canadien remonte à 1950. Elle avait pour objet de mettre fin à une grève des chemins de fer. Elle a été suivie d'une centaine d'autres, avant que la Cour suprême ne statue en 1987 que, ce faisant, le législateur ne porte pas atteinte à la liberté d'association.

En cas d'échec du processus normal, le législateur peut être amené à intervenir pour des raisons strictement économiques, par exemple lorsqu'un conflit prolongé entraîne pour des milliers de pertes importantes et irrécupérables. Les exemples ne manquent pas. C'est pour cette raison que le gouvernement du Québec ne peut tolérer une grève générale dans l'industrie de la construction. Il arrive aussi que le gouvernement, s'il est lui-même en cause, allègue son incapacité de payer.

Dans d'autres cas, plus nombreux, le législateur entend prévenir les risques qu'un arrêt de travail représente pour la santé et la sécurité de la population. Le maintien d'un niveau minimum de service est alors jugé essentiel.

Qu'en est-il du cas d'Hydro-Québec ? Les parties ont toujours convenu du fait que la protection de la santé et de la sécurité était incompatible avec une interruption des services d'électricité. Les usagers, tout compte fait, avaient peu souffert jusqu'ici des moyens de pression exercés par les syndicats et, de son côté, le Conseil des services essentiels n'a jamais statué que cette grève constituait une menace immédiate. Le gouvernement soutient le contraire : tout retard additionnel dans les travaux entraî-

nera de réelles difficultés d'alimentation dès l'hiver prochain. Il s'agit là d'une hypothèse qui est loin d'être déraisonnable, mais dont on aurait attendu une démonstration plus serrée.

Les considérations économiques ne semblent pas pour autant absentes.

Au début de cette ronde, il y a 18 mois, Hydro-Québec avait trois grands objectifs : 1) continuer de réduire l'avance de la rémunération globale de ses employés, 2) poursuivre les efforts en vue d'améliorer sa productivité en éliminant certaines contraintes qui pèsent sur la gestion et 3) régler l'épineux problème de la sous-traitance.

Mercredi dernier, sous la férule d'une intervention imminente de l'Assemblée nationale, les gestionnaires de la société d'État ont déposé une « offre finale et globale » dont l'« actionnaire principal » — le gouvernement — n'a pas retenu tous les éléments dans son projet de loi, sans doute parce qu'il la jugeait trop onéreuse. Ce sont des « accidents » qui arrivent, et des deux côtés, comme on l'a vu ces derniers mois à la STRSM du côté patronal et chez les infirmières du côté syndical.

De là une certaine ambiguïté qui subsiste autour de ce règlement dont, apparemment, les parties ne pourront modifier les termes avant son échéance (un article du projet de loi qui aurait permis la poursuite des négociations ayant même été retiré au cours de la nuit).

Mais il ne faut pas charrier : même imposées les conditions de travail des employés d'Hydro-Québec comptent encore parmi les plus enviables jamais négociées.

Qu'un tel traitement ne suffise pas à leur donner du cœur à l'ouvrage, c'est d'un triste...

— JEAN FRANCOEUR

# DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## La négociation collective de demain

**ROBERT-P. GAGNON**

L'auteur est avocat à l'Étude Grondin et Poudrier. Nous publions ici des extraits de la conférence qu'il a prononcée le 2 mars lors du colloque sur les relations de travail organisé par la CSN.

**P**OUR permettre à la convention collective de demeurer actuelle, les prochaines années devraient être celles où l'on cherchera à lui faire atteindre sa pleine maturité en la faisant évoluer vers ce que j'appellais précédemment un véritable statut de « charte » du milieu et des relations de travail. Là où elle est présente, la convention doit en somme devenir l'élément central et prééminent des rapports du travail.

### Négocier des principes

Pour y parvenir, on pourrait compter en partie sur des interventions législatives, par exemple pour redéfinir le statut de la convention au regard des droits de la direction. S'il peut être pertinent de pousser sur les législateurs pour qu'ils procèdent aux redressements qui s'imposent, il ne faudrait pas trop s'illusionner sur les résultats à court terme.

Comme par le passé, il faut plutôt envisager que la loi suive plutôt

qu'elle ne devance la réalité, une réalité d'abord modelée par la négociation. C'est donc cette voie qu'il faut à mon avis d'abord privilégier. Le cadre actuel est d'ailleurs suffisamment souple pour permettre, encore une fois, à la convention de faire la démonstration de son adaptabilité et de son efficacité, à condition d'effectuer les bons choix.

Rien ne fait obstacle à modifier par la négociation le statut de la convention collective dans l'entreprise.

Depuis des années, les conventions collectives elles-mêmes ont entretenu par des clauses stéréotypées, quasi mécaniquement, la survie du pouvoir résiduaire de gérance et restreint du même coup l'effet global de la convention. C'est cette situation qu'il faut songer à infléchir, malgré la résistance à laquelle on peut s'attendre.

Sans que le changement survienne du jour au lendemain et de bout en bout, on peut à tout le moins mesurer l'effet d'une clause de droits de gérance qui, au lieu d'affirmer sèchement l'existence de ces droits, soumettrait l'exercice du pouvoir de direction au respect de certains principes généraux et à ceux qui découlent naturellement de l'ensemble de la convention collective, tout en assortissant ces droits d'une responsabilité de l'employeur de les exercer conformément à ces principes.

Une simple affirmation de l'obligation de l'employeur d'exercer ses droits conformément à l'ensemble de la législation pertinente aux relations de travail, ou même à certaines d'entre elles, sans évidemment les reproduire dans la convention, placerait en pratique la convention collective au centre du régime légal de travail et aplairait nombre de difficultés associées au morcellement des sources du droit et des compétences.

### Il faut résolument s'engager dans la négociation à caractère continu

Une charte se caractérise par l'affirmation de principes généraux plutôt que par l'élaboration de mécanismes procéduraux ou par l'énumération de solutions à des problèmes décrits en séquence.

Les principes offrent l'avantage d'être susceptibles de trouver leur application même dans des situations qui n'étaient pas prévues au moment où ils ont été affirmés. Ils transcendent l'immédiat et permettent au véritable droit d'émerger lorsque nécessaire, plutôt qu'être victime de l'oubli d'une énumé-

ration, ou d'une virgule mal placée.

Une telle évolution suppose, des deux côtés des tables de négociation, un changement progressif d'attitude et implique une certaine renonciation à l'apparente sécurité des règles et des mécanismes détaillés avec précision. Elle offre en contrepartie la possibilité de trouver un terrain d'entente susceptible de répondre à l'imprévu. Songeons par exemple au terrain couvert, en matière disciplinaire, par le simple concept d'exigence d'une « cause juste et suffisante ».

Cette approche tend également à une saine simplification et donc à une plus grande accessibilité de compréhension de la convention par ceux qu'elle régit ou qui doivent l'administrer.

Cela peut sembler une évidence. Le vécu et les vieilles habitudes révèlent toutefois que la réalité se présente encore souvent autrement. L'éternelle révision, de négociation en négociation, des mêmes sujets, pour les parfaire de façon peut-être utile mais non nécessaire, finit par user le processus, détourner l'attention des véritables problèmes et même démobiliser les travailleurs.

Qui peut encore croire à l'importance et à la capacité de mobilisation d'une discussion sur l'allongement d'un délai de trois jours ou sur la suppression d'une étape à la

procédure de règlement des griefs? La négociation à caractère continu dans laquelle il faut résolument s'engager est celle qui animera la discussion des problèmes et des solutions au fur et à mesure qu'ils surviennent et non la rediscussion à l'infini de ce qui a déjà été réglé et qui demeure viable.

On pense ici à l'adaptabilité des entreprises qui réclament ce qu'elles appellent la flexibilité et à l'adaptabilité des travailleurs aux prises eux aussi avec les conséquences du changement. En fait, ce qu'il s'agit de négocier c'est la gestion de l'imprévu et de l'imprévisible.

### Négocier la présence syndicale

Il faut donc éviter de confondre les possibilités de négocier à l'avance la façon dont l'entreprise ou les travailleurs s'adapteront à une situation, encore inconnue, et la façon dont on déterminera en temps opportun, face à une situation et toutes données en mains, les décisions et les moyens d'adaptation. Cela suppose en fait que l'on négocie d'avantage des mécanismes permanents de relation et de solution des difficultés.

En somme, comme on a déjà dit de l'éducation qu'elle devait désormais apprendre à apprendre, la convention collective devrait da-

vantage élaborer les moyens de recherche et d'identification des solutions que de dicter ces dernières à l'avance.

La présence diminue la méfiance; elle assure également, vous le savez, la permanence. À mon avis, il est impérieux que les syndicats assurent, notamment par la négociation, la permanence de leur présence dans tous les forums ou mécanismes qui impliquent la participation de l'employeur et des employés dans l'entreprise, que ce soit au niveau de sa gestion ou de sa propriété au sens large.

Il est nécessaire d'ancre la conviction que les rapports collectifs de travail reposent sur la présence tripartite de l'employeur, des employés et du syndicat. Rien dans le milieu de travail ne devrait demeurer étranger aux syndicats et à la convention collective, s'ils veulent être ce qu'ils doivent être pour les travailleurs et l'entreprise elle-même.

La convention collective de demain devrait donc être sensiblement différente de celle que nous avons connue. Vu sous cet angle, cela peut paraître à bien des égards insécurisant.

Ce qui est prometteur, en retour, c'est qu'en définissant la convention collective à toujours réussi jusqu'à maintenant à devenir ce que nous voulions qu'elle soit.

## La résolution Wells est-elle légale ?

**GÉRALD-A. BEAUDOIN**

Membre du Sénat canadien

**À**L'INSTAR de l'Australie et d'autres pays, on aurait pu, en 1982, décider d'enchaîner le recours au référendum dans notre formule générale d'amendement. C'est là un processus démocratique tout à fait valable. Le constituant en a décidé autrement, en novembre 1981. Notre formule d'amendement de 1982 est de type parlementaire et non pas référendaire. Cette formule est valable également.

Bien sûr, on peut quand même utiliser le référendum au Canada; mais le référendum n'est que facultatif. Le référendum n'a pas d'effets juridiques mais politiques pour la bonne raison qu'il ne fait pas partie de la formule d'amendement de la Constitution.

Le gouvernement d'une province peut donc, à loisir, consulter la population de sa province sur une résolution d'amendement qu'il présente à son Assemblée législative. Cependant pour modifier la Constitution il doit s'en remettre aux résolutions adoptées par son Assemblée législative. C'est là le système instauré en 1982 par les articles 38 à 49 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Pour l'accord du lac Meech, le dernier mot, à Terre-Neuve, appartient donc à l'Assemblée législative qui ne doit pas et ne peut pas se déclarer liée au préalable par les résultats d'un référendum.

Le 22 mars 1990, le premier ministre Wells a fait adopter une résolution rescindant *inter alia* la résolution du 7 juillet 1988 qui ratifiait l'ac-

cord du lac Meech. L'article 46(2) de la Loi constitutionnelle de 1982 autorise une rescision en-dedans des délais légaux. Mais l'Assemblée législative de Terre-Neuve peut-elle dans cette même résolution se déclarer liée par le sort d'un référendum à venir ?

Terre-Neuve peut certes tenir un référendum et, après la tenue de ce référendum, décider d'adopter une résolution allant dans le sens du résultat du référendum. Peut-elle adopter pareille résolution avant le référendum ? N'est-ce pas là faire d'un référendum facultatif un référendum décisif ? N'est-ce pas là amender *pro tanto* la Constitution ? Bref, n'est-ce pas subordonner l'Assemblée législative au verdict du corps électoral, pour fins d'amendement ? Terre-Neuve ne fait-elle pas indirectement ce qu'elle ne peut faire directement ?

Un arrêt de 1919 du Comité judiciaire du Conseil privé sur le référendum déclare que, dans notre système de démocratie parlementaire, le dernier mot doit revenir à la Législature sur le plan législatif. Un référendum qui enlèverait la discrétion du lieutenant gouverneur en matière de sanction royale pour la donner à l'électorat irait à l'encontre de la Constitution. Il s'agissait dans ce cas d'une loi. Ici il s'agit d'une résolution. Mais, on peut appliquer le même raisonnement par analogie. La discrétion ici relève de l'Assemblée législative alors que dans l'arrêt du référendum elle revenait au lieutenant gouverneur.

Certains pourront dire qu'adopter une résolution avant le référendum plutôt qu'après n'a pas d'importance

### Le dernier mot, à Terre-Neuve, appartient à l'Assemblée législative qui ne doit pas et ne peut pas se déclarer liée au préalable par les résultats d'un référendum

sur le plan légal. Ce n'est pas notre avis. Une partie de la résolution Wells est non seulement conditionnelle à la tenue d'un référendum, mais elle subordonne la décision de l'Assemblée au résultat du référendum; l'Assemblée abdique son pouvoir discrétionnaire au profit du corps électoral. Pareille subordination n'est autorisée en aucune façon par la Constitution; le processus d'amendement par référendum fut écarté en novembre 1981, ne l'oublions pas ! Une assemblée législa-

tive ne peut renoncer à l'avance à sa discrétion. C'est elle qui a le dernier mot, selon notre formule d'amendement constitutionnel de 1982.

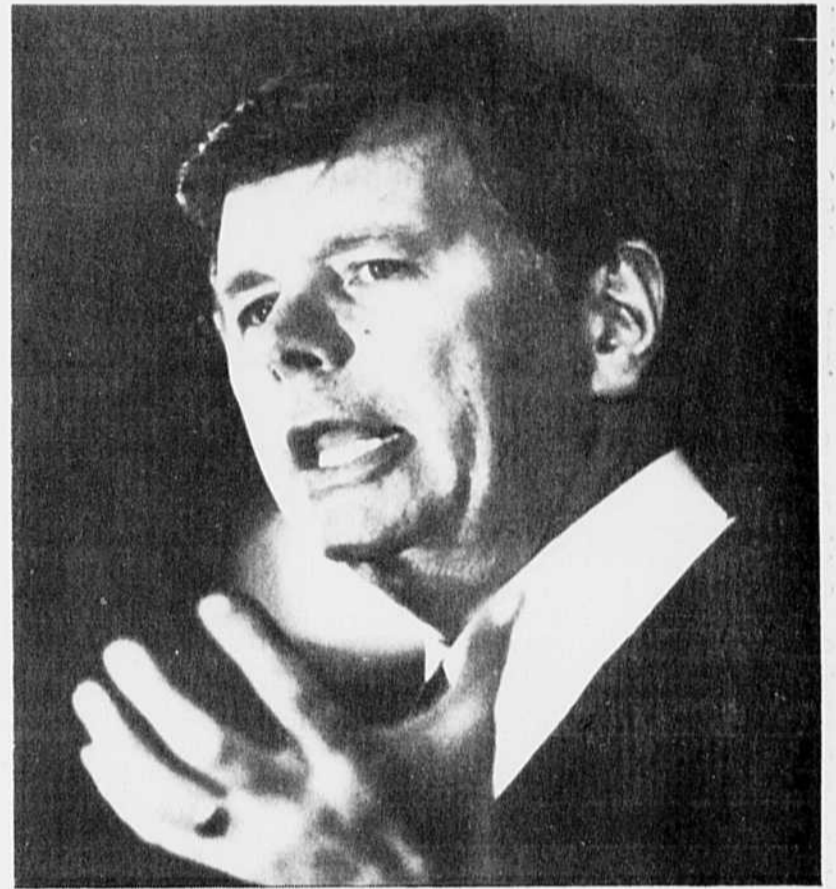
La résolution Wells constitue une seule résolution. Elle comporte plusieurs volets ou parties. Est-elle valide ?

a) Si les différentes parties de la même résolution sont dissociables, la partie qui rescinde la résolution du 7 juillet 1988 est valide. L'article 46(2) de la Loi constitutionnelle de 1982 autorise une législature qui a dit « oui » à un amendement de dire « non » par la suite, en-dedans des délais prévus. Cependant la seconde partie de la résolution apparaît inconstitutionnelle pour les motifs ci-haut illustrés.

b) Si la résolution est indissociable, c'est la constitutionnalité de toute la résolution elle-même qui devient alors en jeu. En pareil cas, la partie rescindant la résolution du 7 juillet 1988 serait invalide *ab initio*; la résolution du 7 juillet 1988 serait encore valide.

Sur le plan juridique la technique employée n'est pas heureuse.

Si Terre-Neuve veut recourir au référendum, elle devrait à mon avis, pour écarter tout doute, adopter après le référendum un projet de résolution.



Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Clyde Wells, a prononcé en janvier dernier un discours sur l'accord du lac Meech à l'Université de Toronto.

## Pas de station pour Henri

### LIBRE OPINION

SOLANGE BOLDUC

**A**U COLLOQUE *Femme en Fête*, on a fait circuler une pétition demandant que l'on change le nom de la station Henri Bourassa parce que ce dernier, à l'époque, s'était prononcé contre le vote des femmes.

Voilà la nouvelle bible féministe : intentions un procès contre un mort; tuons les mots, les sons et les images, symboles de notre asservissement !

Cette période d'Henri Bourassa fait partie de notre histoire. On pourrait la réexaminer, pas à la lumière d'un féminisme étroit mais du destin d'un peuple et d'un homme contraints de vivre les idéologies souvent obtuses de son temps.

Vouloir détruire un symbole en donnant une seule raison — un anti-féminisme calqué sur un clergé qui domine non seulement la femme, mais tout une société — dénote une certaine immaturité politique ou une croyance plus ou moins irrationnelle en une « force obscure qui oriente nos intentions ». Est-ce l'attraction démoniaque du pouvoir ?

Que les femmes décident de prendre le pouvoir pour transformer la société est légitime et souhaitable

autant pour elles que pour les hommes. Quand on veut, on peut ! Mais pourquoi vouloir détruire ce nom ? Et ces femmes qui ont voté oui à la proposition (et elles étaient nombreuses), connaissent-elles la politique de cet homme et de son temps ? J'en doute. Et si cela s'avérait être vrai, cela voudrait dire qu'elles ont agi seulement au nom de la solidarité féministe comme l'ont fait bien des catholiques au nom de

Québécois et de Québécoises se reconnaissent encore dans ses propos très d'actualité à l'heure de l'entente du lac Meech ?

Ce n'est certainement pas en annihilant un nom important de notre histoire et de la presse écrite que les Québécoises se rangeront majoritairement du côté des féministes. 3500 femmes au Colloque : c'est encore bien peu quand on pense à tout ce chemin qu'il nous reste à parcourir. Mais il ne s'agit pas de le faire dans une camisole de force.

Il faudra encore beaucoup de temps avant que l'on s'intéresse vraiment à notre histoire et à celle des autres. Ceci s'applique également aux immigrantes qui se sentent parfois (ou trop souvent) rejetées. Celles-ci oublient par contre que le rejet existe entre Québécoises de souche.

En évacuant le nom d'Henri Bourassa, c'est comme si l'on détruisait notre nom de famille parce que nos parents n'avaient pas su nous donner ce qu'il fallait pour nous épanouir librement. Quelle absurdité !

### Un féminisme qui dénote une immaturité politique

la foi, à l'époque où ils étaient soi-disant menacés par des « hérésies ».

Henri Bourassa s'est opposé à l'autodétermination du Québec. Il avait une peur bleue de voir ce « pays » annexé aux États-Unis. Mais il affirmait que « le régime fédératif à mal servi les Canadiens français, et souhaitait qu'« un jour viendra sûrement où les Anglo-Canadiens, sortis de l'ornière du mercantilisme, nous remercieraient à genoux d'avoir conservé au Canada cet élément inappréciable de civilisation et de culture supérieure ». La réponse à cette « certitude » un peu téméraire, nous l'aurons incidemment. Combien de

**HURTUBISE HMH**

**UNE RÉÉDITION IMPORTANTE**

**LA QUESTION DU JOUR RESTERONS-NOUS FRANÇAIS?**

Préface de Camille Laurin - Présentation de Michel Plourde

La question posée en 1890 attend toujours sa réponse

Cahier du Québec, No 101, 288 pages, 19,95 \$

Éditions hurtubise hmh ltée  
7360, boulevard Newman, Ville LaSalle (Québec) H8N 1X2  
Téléphone (514) 364-0323

CAMPAGNE PENSEZ À NOUS

SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC

**PUM POLITIQUE**

*l'accession à la souveraineté et le cas du Québec*  
Jacques Brossard

L'ACCESSION À LA SOUVERAINÉTÉ ET LE CAS DU QUÉBEC  
Jacques Brossard

À la veille de l'échéance du Lac Meech, cet ouvrage s'adresse à ceux qui désirent savoir comment, en pratique, le Québec pourrait accéder à la souveraineté, s'il en a le droit.  
2-7606-0318-0 — 800 p. — 20 \$

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL

DIFFUSION GAÉTAN MORIN ÉDITEUR  
C.P. 180 Boucherville (Québec) J4B 5E6  
Tél. : (514) 449-2369 Téléc. : (514) 449-1096

**ANDREW LUI**

JUSQU'AU 20 MAI, 1990

CHEZ **Jean RENOIR...La Galerie**

2179 rue de la Montagne, Montréal, Qc, H3G 1Z8  
T: (514)844.4308 F: (514)844.7263  
DU MARDI AU DIMANCHE DE 12:00 à 18:00

# La Lettonie adopte une déclaration d'indépendance

RIGA (AFP) — Le parlement letton a adopté hier à Riga une déclaration restaurant l'indépendance de la Lettonie au terme d'une journée de débats marqués par des manœuvres dilatoires de l'opposition anti-indépendantistes.

La déclaration d'indépendance, assortie d'une « période de transition », a été adoptée officiellement par 138 voix pour et une abstention. Selon des chiffres non-annoncés officiellement, 57 députés ont boycotté le vote en signe de protestation. La majorité des deux tiers du Soviet suprême letton nécessaire pour l'adoption de cette déclaration était de 132 députés.

Selon la déclaration, la « république souveraine de Lettonie (1920-1940) n'a jamais cessé d'exister de jure et est aujourd'hui rétablie de facto ».

La Lettonie, une petite république de 2,6 millions d'habitants, devient ainsi le troisième État balte à se pro-

clamer indépendant après la Lituanie le 11 mars et l'Estonie le 30 mars.

Les trois républiques baltes avaient été annexées par l'URSS en juillet 1940, à la suite du pacte germano-soviétique d'août 1939. Elles avaient été indépendantes de 1920 à 1940.

Pendant la période de transition, la constitution de la république socialiste soviétique de Lettonie — qui devient « république de Lettonie » — restera en vigueur, dans toutes les dispositions qui ne contredisent pas quatre articles de l'ancienne constitution de 1922 de la Lettonie indépendante qui s'appliquent immédiatement.

Le parlement letton propose d'engager immédiatement des négociations avec Moscou sous la responsabilité d'une « commission gouvernementale », selon la déclaration d'indépendance.

Le parlement s'engage enfin à

« garantir à tous les citoyens de Lettonie et d'autres gouvernements résidant de façon stable sur le territoire letton tous les droits sociaux, économiques et culturels, ainsi que les libertés politiques en accord avec les normes internationalement reconnues des droits de l'homme ».

Les députés ont fini par adopter le texte initial de la déclaration d'indépendance qui leur était proposé. Mais le groupe Interfront, en faveur du maintien au sein de l'Union soviétique, a fait prolonger les débats par de nombreuses interventions. Le leader du mouvement pro-soviétique M. Anatoli Alexeiev, a en particulier pris la parole une dizaine de fois.

M. Alexeiev a notamment réclamé à plusieurs reprises la tenue d'un référendum sur la question, arguant que les indépendantistes ne recueilleraient pas la majorité. Le président Anatoli Gorbounov, lassé d'une nouvelle demande d'intervention du leader d'Interfront, lui a refusé la pa-

role. M. Alexeiev a alors quitté la salle en signe de protestation.

Peu après, un petit groupe (une dizaine) d'opposants à l'indépendance lettone regroupés autour du député Sergueï Imanis, ont suspendu leur participation aux travaux.

Côté indépendantiste, le député du Front populaire Mavriks Vulfsons, un des fondateurs du mouvement nationaliste letton qui a rencontré à plusieurs reprises M. Mikhaïl Gorbatchev, a affirmé à l'adresse de Moscou que « le chantage contre le peuple letton ne marchera pas ».

« La Lettonie a attendu cette déclaration pendant plus de 50 ans. Si on essaye de déstabiliser les pays baltes, les conséquences seront terribles pour Gorbatchev », a-t-il affirmé. Mais le président soviétique « sait très bien qu'on ne peut plus jouer avec la Lettonie comme ils l'ont fait en 1940 », a-t-il ajouté.

En plus de la déclaration d'indé-

pendance, les députés doivent adopter une déclaration aux gouvernements du monde avec des lettres aux présidents estonien et lituanien.

Selon le projet de message, le parlement de Lettonie recommande que « des discussions aient lieu entre les trois républiques baltes le plus rapidement possible sur une coordination politique et économique ».

Il envisage la possibilité de poser la question de l'indépendance de la Lettonie, de la Lituanie, et de l'Estonie dans des forums internationaux.

La déclaration d'indépendance lettone « signifie qu'à partir de ce moment, les nouveaux parlements d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie se retrouvent une fois de plus dans des situations similaires », poursuit le projet de message. « Il est clair que nos objectifs seront plus facilement atteints si les politiques des parlements des pays baltes sont coordon-

nées et unies », ajoute ce texte qui devra être adopté par les députés.

La déclaration d'indépendance adoptée par le parlement letton est « une avancée très importante pour la Lettonie et les pays baltes », a déclaré hier à Vilnius, le président du parlement lituanien, M. Vytautas Landsbergis.

« La Lettonie était le chaînon manquant et nous devons maintenant nous préparer à adopter une position et des documents communs et peut-être à engager des discussions communes avec notre voisin commun », a ajouté le président lituanien, proposant ainsi des négociations entre les trois États baltes et le Kremlin.

Cette proclamation a déchainé l'enthousiasme de milliers de Lettons qui ont assiégré leurs représentants et en ont portés certains sur leurs épaules à la sortie du parlement.

# À 50 jours de l'échéance de Meech, Mulroney voit poindre une solution

Chantal Hébert  
Envoyée spéciale

MONT-TREMBLANT — Devant ses troupes au grand complet, réunies en caucus spécial, le premier ministre Brian Mulroney s'est hasardé hier soir à parler pour la première fois d'ouvertures possibles en vue de dénouer l'impasse du lac Meech.

Dressant le bilan des événements des derniers jours, Brian Mulroney a avancé : « Le Manitoba et Terre-Neuve ont donné des signes modestes de vouloir possiblement accepter la résolution McKenna peut-être comme mode de résolution de l'impasse actuelle ».

Du même souffle, le premier ministre souligne, en anglais cette fois, le changement de ton récent de Québec. Selon lui la province a donné le feu vert au processus de la résolution d'accompagnement, sans toutefois

renoncer à l'intégrité de l'entente originale.

Le sujet du lac Meech a complètement dominé le discours du premier ministre : plus de 30 de ses 40 minutes d'allocation.

« Les 50 prochains jours vont compter parmi les plus importants de l'histoire constitutionnelle de ce pays », a-t-il lancé à ses troupes en guise d'entrée en matière pour ensuite citer, *in extenso* un des témoignages entendus cette semaine par le comité Charest.

À cette occasion, Roger Tassé, conseiller constitutionnel des gouvernements Trudeau et Mulroney, et architecte de la charte des droits de 1982, témoignait dans un pladoyer pour l'accord du lac Meech : « Brian Mulroney a scrupuleusement respecté les acquis de 1982 ».

Le sujet constitutionnel domine également les préoccupations de bon

nombre de députés à 50 jours de l'échéance.

« On a Meech et la constitution dans la tête, a dit le ministre Benoît Bouchard, on n'a pas la tête à l'administration, surtout pas les Québécois ».

Avec l'énergie du gouvernement presque complètement dévoué au dossier constitutionnel d'ici la fin juin, la plupart des députés n'attendent pas de grands événements à ce caucus de la fin de semaine.

Il s'agit plutôt de resserrer les rangs en prévision du dernier tour de piste du lac Meech et d'amorcer la réflexion en vue du plan de relance dans lequel veut s'engager le gouvernement une fois l'accord derrière lui.

« On ne parlera pas de la TPS ou de C-21 (le projet de réforme de l'assurance-chômage) », annonce le président du caucus du Québec André Harvey. D'après lui ce sont des dos-

siers réglés, qui seront bien enclenchés au moment de la prochaine élection fédérale.

À l'image du gouvernement qui se replie en attendant que la tempête constitutionnelle soit passée, c'est presque comme une retraite fermée que s'articule la rencontre de deux jours du caucus national.

Pour la circonstance, les députés monopolisent une auberge au grand complet. Les médias sont gardés à bonne distance.

Le paysage a par ailleurs inspiré quelques envolées lyriques à Brian Mulroney. Parlant du défrichage des Laurentides, le premier ministre s'est laissé aller à évoquer les difficultés de la vie quotidienne du Québec de l'année 1759. S'est-il rendu compte que si l'humeur de l'époque était morose, c'était à cause de la Conquête ? Toujours est-il qu'il s'est repris pour parler plutôt de 1779.

# Des citoyens d'Oka sont en colère contre les Mohawks

Caroline Montpetit

UN GROUPE de résidents d'Oka s'est prononcé hier contre l'occupation par les Mohawks du parc dans lequel la municipalité veut établir un club de golf.

Les citoyens, représentés par les médecins Jacques Imbeau et Guy Dubé, ont demandé aux différents paliers de gouvernements d'agir au plus vite pour mettre un terme à cette occupation, qu'ils jugent illégale, et qu'ils définissent comme une prise d'otages par les Mohawks de la population d'Oka.

« Nous demandons au gouvernement fédéral d'intervenir de façon efficace auprès des Mohawks, de façon à ce que le problème soit réglé une fois pour toutes. Les revendications des Mohawks à Oka ont déjà été rejetées par la Cour Suprême et il n'y a aucune raison pour que ce débat continue », explique M. Imbeau.

D'autre part, la municipalité s'est vue refuser hier le prolongement de l'injonction provisoire qu'elle avait obtenu pour assurer l'accès au parc municipal pour les citoyens.

« Les fonctionnaires provinciaux et fédéraux n'avaient aucune raison d'intervenir lorsque la Sûreté du Québec s'est présentée pour faire respecter l'injonction, et e faire démonter les barricades des Mohawks. Les gouvernements prétendent vouloir régler le problème à l'amiable, mais pour l'instant ils ne le règlent pas », poursuit M. Imbeau.

De son côté, le comité pour la protection de l'environnement d'Oka a réitéré hier son appui aux Mohawks dans leur lutte pour la conservation de la forêt de ce parc municipal.

« Nous ne voulons pas d'un club de golf dans cette forêt et nous appuyons quiconque est d'accord avec nous là-dessus », a précisé Elga Maeder, porte-parole du groupe d'environnementalistes. Nous avons fait circuler une pétition de plus de 800 noms a circulé cet été pour que cessent les travaux d'agrandissement du golf dans le parc municipal ».

La question de la transformation de la forêt municipale d'Oka avait soulevé tout un débat dans la municipalité l'été dernier. Alors que plusieurs études environnementales avaient démontré que l'abattement de la forêt en cause pourrait donner lieu à un glissement de ce terrain sablonneux.

« Le regroupement des citoyens d'Oka contre les Mohawks sont majoritairement des membres du club de golf. La municipalité prétend vouloir utiliser le chemin du golf pour faire circuler des véhicules d'urgence, alors que de toutes façons, le terrain est trop sablonneux pour permettre à des automobilistes d'y circuler », poursuit Pierre Minville, citoyen d'Oka fermement opposé au projet du golf.

Les négociations entre les Mohawks et les différents paliers de gouvernement pour la définition de leur territoire doivent reprendre lundi.

# SUITES DE LA PREMIERE PAGE

CSN

cessante contre toute mesure qui brime notre capacité de négocier ».

En filigrane se profile toutefois un âpre débat sur les dernières négociations dans le secteur public qui n'ont pas, et Monique Simard elle-même ne s'en cache pas, fait l'unanimité parmi les militants.

« Les dernières négociations ont été épuisantes, notamment en raison de la dureté inégalée dont a fait preuve le gouvernement, dit-elle. Depuis, il y a un fort courant contre moi et certains sont même très fâchés. Il y aura un bilan à tirer de cette période, mais de se servir de l'élection pour le faire, je considère que c'est de l'opportunisme, comme je l'ai d'ailleurs dit à M. Lessard. Mais peut-être est-ce un réflexe naturel que l'on s'en prenne à la personne qui a été le plus exposé ? »

À ce point précis de discussion s'ajoutent les orientations et les stratégies mêmes de la centrale sur lesquelles les avis sont partagés, ce que reflète également les deux candidatures en présence. Faut-il se lancer dans de nouveaux défis de « partenariat » et d'implication dans l'entreprise ou s'en tenir à de vieilles recettes éprouvées basées sur les rapports de force ?

Monique Simard expliquait hier que pour elle, la combativité ne doit prendre son sens qu'en fonction des objectifs poursuivis.

« Il ne faudrait pas croire qu'il n'y a pas eu de luttes menées par la CSN au cours des dernières années : Voyageur, le Manoir Richelieu, Marine industries, c'en était de la combativité ! Mais nous devons maintenant voir le syndicalisme en termes de solidarité sociale, entre les travailleurs et ceux qui n'ont pas d'emploi. Ça m'apparaît archi-prioritaire ».

D'autres postes de l'exécutif feront également l'objet de batailles, notamment pour le choix du secrétaire général où l'actuel titulaire Michel Gauthier aura à faire face à Pierre Paquette, président du Conseil central de Montréal, lui aussi vu comme un « syndicaliste du changement ».

Michel Gauthier refuse toutefois de commenter le duel qui s'amorce. « On me jugera sur les mandats accomplis, pour le reste j'entends travailler à faire valoir les recommandations de l'exécutif et ce sera aux délégués à se prononcer », explique-t-il. En poste depuis six ans, M. Gauthier avait déjà eu à affronter il y a deux ans les candidatures de Michel Bourdon, aujourd'hui député péquiste, et de... Yves Lessard.

Au chapitre des propositions, l'exécutif de la centrale prend toutefois résolument parti pour la définition « de nouveaux droits syndicaux liés à la gestion de l'établissement », au profit de l'élaboration « d'un nouveau contrat social » comme l'analysait hier LE DEVOIR.

Pour les tenants de cette thèse, Gérard Larose au premier chef, toute l'évolution de la CSN au cours des années 80 conduit à ce congrès où les intentions exprimées dans le passé prennent maintenant une

forme concrète.

Selon les propositions énoncées, l'accès du syndicat à l'information sur l'entreprise deviendrait donc une priorité de négociation, tout comme l'organisation du travail, les changements technologiques, la formation professionnelle ou les caractéristiques des produits ou des services offerts par l'entreprise.

« Notre défi comme société c'est d'arriver à forcer un certain nombre de décisions au sein des entreprises pour que le Québec industriel ne devienne pas, dans le contexte de libre-échange et de la mondialisation de l'économie, une société de sous-traitance », soulignait M. Larose lorsque LE DEVOIR l'a rencontré à la mi-avril.

Ces enjeux majeurs, greffés à des questions d'actualité telles la loi 160 ou l'avenir du Québec, ne manqueront pas d'alimenter des débats tout au long d'une semaine qui promet d'être fort mouvementée.

PQ

Est-ce que le projet tient à l'échec du lac Meech ? À cette question, le vice-président du PQ répond que plusieurs de ces conservateurs partagent le diagnostic Bélard : « Le mal est fait. Ils ont compris que le Canada institutionnel n'a plus d'avenir. Même si Meech passe, ils vont décrocher quand même. Ça peut seulement changer leur calendrier. Leur dure expérience à Ottawa, pour un très grand nombre d'entre eux, leur a fait entrevoir que ce pays n'est plus possible. Ils le savent ».

Selon Bernard Landry, le rejet de Meech par le Canada anglais ne trouble pas seulement des députés conservateurs. Ils soutient que certains députés libéraux du Québec, ont fait savoir au PQ par personnes interposées, qu'ils remettent eux aussi en question leur avenir politique à Ottawa, face à la probabilité de l'élection de Jean Chrétien à la tête du PLC.

Professeur au département des sciences administratives de l'UQAM, grand-père à 53 ans, l'économiste Landry entrevoit les plus belles promesses d'avenir pour son parti, qui a dépassé la barre des 130 000 et a fait un succès de sa campagne de financement, dont les résultats seront dévoilés à la réunion que le conseil national tiendra le 20 mai au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Au sein de cette population qui a voté oui au référendum de 1980, le PQ en profitera pour fêter ce dixième anniversaire. Des célébrations qui se dérouleront dans la bonne tradition péquiste, avec le concours des plus grandes vedettes de la colonie artistique du Québec.

Cette réunion du conseil national est importante non seulement en regard de la symbolique du 10e anniversaire du référendum, mais aussi parce que le PQ y établira toute la procédure et le déroulement du congrès plénier d'orientation de janvier 1991. Un congrès qui portera sur le comment de la souveraineté, c'est-à-dire sur l'élaboration du projet de société qui en découlera.

Au cours de cette entrevue au DEVOIR, le vice-président du PQ a repassé quelques-uns des moments de tristesse et de grandeur de la campagne référendaire de 1980. Il a analysé la remontée spectaculaire du parti dans les intentions de vote de l'électorat et de la relance de la thèse souverainiste. Enfin, il a fourni quelques précisions sur les modalités d'accession à la souveraineté au len-

demain d'une éventuelle victoire électorale du PQ et a fait le point sur l'avenir économique du Québec. Sur ces questions, M. Landry a essentiellement exprimé sa pensée en ces termes :

■ L'analyse pessimiste que nous avons fait des résultats du référendum de mai 1980 (60-40) était une erreur. Il n'y avait rien en cela pour justifier l'amertume. Ce fut une belle étape évolutive de l'histoire du Québec. Elle allait se poursuivre et elle se poursuit. Le débat sur le lac Meech a agi comme révélateur d'une situation et accélérateur de l'histoire.

■ Ce qui a changé, c'est la perception. En 1980, tout était là, mais on avait pas assez de monde pour y croire. Les gens d'affaires québécois ont pris de la maturité. À l'époque, c'étaient de nouveaux gestionnaires importants, alors qu'aujourd'hui, ce sont des gestionnaires importants aguerris. Le coup de la Brinks n'est plus possible. Les Caisses populaires ont acheté les camions et ont formé leur propre société de transport d'argent qui porte le nom de Secur.

■ En 1980, les porte-parole du non ont dit n'importe quoi et semé la panique sur des questions comme les pensions de vieillesse. Pierre Trudeau a joué un rôle prépondérant basé sur une stratégie de mensonges et de mépris.

■ Dix ans plus tard, notre part de la dette fédérale qu'il faudra partager équivalait à plusieurs fois le coût de la première baie James. L'accession à la souveraineté et la restructuration du Canada n'auraient jamais conduits à ces excès.

■ Demain, le camp du oui l'emporterait. Les arguments de peur sont épuisés jusqu'à la corde. La bouée du fédéralisme renoué a coulé. Meech a montré l'humeur de nos compatriotes du Canada anglais quant à leur perception de ce que nous sommes. Que Meech soit rejeté ou ratifié, le mal est fait.

■ Le PQ a été d'une extrême clarté : la Patrie avant le parti. Robert Bourassa a le devoir de prendre un engagement de même nature. Il doit choisir le Québec avant le Parti libéral et sa carrière personnelle.

■ Une victoire du PQ lui accorderait le mandat d'enclencher le processus d'accession à la souveraineté politique du Québec. Il y aura un référendum pour faire approuver la constitution du Québec souverain, institution qui aura été élaborée par une assemblée constituante.

■ Le sondeur du PQ, Michel LePage, avait prévenu les dirigeants du parti que la popularité du gouvernement Bourassa était en chute. Les facteurs sont multiples mais il faut retenir surtout : l'effet Meech, l'usure du pouvoir et l'alternance démocratique, le chômage, le début de récession, le patronage, les conflits de travail, la querelle avec les municipalités, les injustices sociales régionales.

■ Le libéralisme tel que pratiqué par le gouvernement Bourassa est une catastrophe pour le Québec économique et social. Il a mal géré la prospérité et se retrouve aujourd'hui sans réserves. Il impose taxes et compressions parce que l'économie ne génère plus suffisamment de richesses pour financer les services. Il sera incapable de gérer la récession économique qui s'amorce, parce qu'il n'a pas d'idées, pas de plan, pas de stratégie industrielle. Le gouvernement Lévesque a bien géré la crise des années 80. Un gouvernement qui joindrait, dans des stratégies claires, l'effet-levier du marché

nord-américain et l'interventionnisme québécois, pourrait faire des choses extraordinaires.

Peterson

mais ce sont des trucs qui ne règlent rien. Le débat actuel est trop fondamental pour jouer de finesse ».

À cette fin de non-recevoir politique, le procureur général de l'Ontario Ian Scott ajoute son analyse juridique : sa province a examiné toute la gamme des scénarios pour prolonger l'existence du lac Meech. « Ils aboutissent tous à un fouillis de contestations juridiques ».

Dans sa présentation, le premier ministre ontarien n'a avancé au nom de sa province, aucun ajout éventuel à l'accord du lac Meech, se concentrant plutôt sur la défense de l'entente originale.

« Il n'y a pas une des questions soulevées depuis trois ans qui n'ait pas été examinée avec soin lors des négociations de 1987 », soutient David Peterson. Quant à la clause de société distincte, il ne s'agit aucunement d'un statut particulier pour le Québec, ni d'un régime législatif spécial, selon le premier ministre qui conclut : « la vaste majorité des avis juridiques sur le sujet le confirment ».

Mais si l'Ontario appuie toujours l'accord du lac Meech sans changements et avant le 23 juin, Queen's Park est ouvert à des ajouts du type de ceux avancés par le premier ministre McKenna, si tout le monde s'entend, et si cela permet la ratification de l'entente originale.

Dans cet esprit, David Peterson, comme Gil Rémillard et Robert Bourassa, s'attend à être invité à une nouvelle session de travail des premiers ministres d'ici la mi-juin. Mais seulement, précise-t-il, s'il y a des chances de déblocage.

« Votre travail est très important, a-t-il soutenu à ce sujet au comité spécial, laissant entendre que ces conclusions soient unanimes. » Au moment où un sondage indique que le Parti québécois prend les devants sur celui de son ami Robert Bourassa au Québec, David Peterson a soigneusement refusé d'accréditer les scénarios d'une nouvelle relation Canada-Québec qui circulent actuellement.

« Les Canadiens ne réagissent pas à ce genre de pressions, s'est-il borné à affirmer, ils ont des instincts supérieurs qui les amènent à surmonter les obstacles actuels ».

Au total, cinq premiers ministres se sont présentés devant le comité Charest au cours d'un mois d'audiences. De ceux-là, trois sont parmi les signataires du lac Meech et aucun n'a nuancé, même d'un demi-ton, son appui à l'accord tel qu'il a été négocié en juin 1987.

Comme David Peterson, John Buchanan de la Nouvelle-Écosse et Joe Ghiz de l'Île-du-Prince-Édouard ont insisté sur l'importance pour le comité d'en arriver à des conclusions unanimes.

Les premiers ministres Wells de Terre-Neuve et Frank McKenna du Nouveau-Brunswick ont par ailleurs fait part aux députés des conditions auxquelles leurs provinces respectives entendraient se rallier à l'accord. Mais ils ont tous deux affirmé, comme le porte-parole expédié devant le comité par les trois partis politiques du Manitoba, sur le fait que

la liste de leurs revendications ne sont pas « coulées dans le béton ».

Par contre, aucun premier ministre de l'Ouest ne s'est manifesté aux audiences, ces derniers termineront ultimement d'en arriver à une position commune sur le débat actuel et l'hypothèse d'une résolution d'accompagnement lors d'une rencontre à quatre la semaine prochaine.

Le comité Charest doit, pour sa part, déposer son rapport à la Chambre des Communes d'ici le 18 mai.

Chrétien

il, mais » depuis 150 ans, chaque fois qu'on a donné le choix aux Québécois, ils ont choisi le Canada, et ils ont eu raison. Le français a disparu en Louisiane et en Nouvelle-Angleterre, il y en a encore en Nouvelle-Écosse et en Alberta ».

Mais ce n'est pas Brian Mulroney qui ramènera le Québec à de meilleurs sentiments à l'égard du Canada, réitérant l'ancien ministre, au contraire. « Le problème actuellement, c'est que personne ne parle du Canada au Québec. Nommez-moi un seul ministre de Brian Mulroney qui dit au Québec, la solution, c'est le Canada, nommez-en un seul ».

Quant à lui, il prétend que l'appui qu'il a recueilli au Québec dans le cadre de sa course au leadership est présage d'avenir. « Je n'aurai rien à dire à Robert Bourassa avant d'être devenu premier ministre » lance-t-il pour expliquer qu'il n'a rien de concret à proposer dans l'éventualité d'un échec de Meech à part la notion de faire des cinq conditions du Québec la base d'une nouvelle négociation.

Mais pour autant, il est confiant, la majorité des Québécois fera bon accueil à ses propositions.

« Parlons avec la majorité des Québécois, qui ne sont pas séparatistes, qui veulent rester au Canada et qui seront enchantés d'avoir une entente ».

Par ailleurs, Jean Chrétien a confié à la Presse canadienne hier que s'il devient chef du Parti libéral du Canada, le 23 juin prochain, il tentera de se faire élire député aux Communes avant la prochaine élection générale au pays, après avoir pris quelques mois pour s'occuper des affaires de sa formation.

« Je n'ai pas l'intention de rester en dehors de la Chambre des Communes jusqu'à l'élection générale de 1993 et déjà beaucoup de députés libéraux m'ont offert leur siège ».

Ceci dit M. Chrétien s'est empressé d'ajouter qu'en 1993 il retournerait dans la circonscription de Saint-Maurice « parce que ces gens-là ont eu confiance en moi pendant 23 ans et je sais qu'ils souhaitent que je retourne chez eux ».

Tutelle

Un comité de vigilance avait été nommé pour voir à l'application de la réforme, comité qui remettait son rapport avant-hier. « Il y avait des résistances au conseil d'administration à mettre en place la réforme », explique Christian Coutlée, du bureau du ministre.

La réforme devait s'attaquer également au problème « médico-administratif » de l'hôpital, identifié par le comité des bénéficiaires de l'hôpital comme un « net manque de communication entre médecins et administrateurs ». Christian Coutlée a également évoqué hier des conflits d'autorité en ce qui concerne les décisions prises à l'hôpital.

Il y a un an, à l'occasion d'une des nombreuses étapes de la saga de cet hôpital, les représentants des psychiatres et des médecins faisaient plutôt valoir que l'hôpital manquait dramatiquement de psychiatres et de ressources.

Dans l'immédiat, le ministre a décidé de relever le Conseil d'administration de ses fonctions, pour confier à Réjean Cantin la lourde tâche de faire le ménage. La loi prévoit que la tutelle puisse durer 120 jours.

5 mai

par la PC et l'AP

- 1989: le président du Parlement iranien, Hachemi Rafsanjani, invite les Palestiniens à tuer des Américains, des Anglais ou des Français pour venger ceux des leurs tués dans les territoires occupés.
- 1988: France Guérette, de Rimouski, donne naissance à Québec à des quadruplés — trois garçons et une fille — à la suite d'une fécondation in vitro.
- 1987: l'accès à Venise est limité à 50 000 touristes par jour; le gouvernement canadien dépose un nouveau projet de loi dans le but d'éliminer les réfugiés de mauvaise foi.
- 1986: un tremblement de terre fait 15 morts, plusieurs centaines de blessés et 30 000 sans-abri dans le Sud-Est de la Turquie.
- 1985: le dépôt d'une gerbe au cimetière militaire allemand de Bitburg par le président Reagan et le chancelier Kohl suscite des polémiques et des manifestations.
- 1984: Yasser Arafat, chef de l'O.L.P., arrive à Pékin où les Chinois lui réservent un accueil chaleureux; la justice est de votre côté, déclare le premier ministre Zhao Ziyang.
- 1983: des hommes armés détournent un avion chinois, avec 105 personnes à bord, et l'obligent à mettre le cap sur une base militaire proche de Séoul.